



CARTOGRAPHIE DES ACTEURS FEMINISTES DE LA SOUS-REGION CEMAC : BESOINS ET PRIORITES.

Réalisée par :

Charles Bertin TIMACK

(Consultant en développement et management des projets en Afrique)

Pour le compte de :

La plateforme GenEgaliteEccas (Génération Egalité de la Communauté
Economique des Etats de l'Afrique Centrale)

(Association Femmes et Enfants, Building Together Cameroon,
Women for a Change Cameroon)

Sous le financement de :

Urgent- Action Fund-Africa

Août 2021

DEDICACE

Ce travail est dédié en mémoire de Lydienne NKALEU, grande militante des droits des femmes, et membre active de la plate forme BEIJING + 25.

Lydienne, tu t'es endormie dans le Seigneur après une vie entièrement consacrée et dévouée à l'aide, à la défense des personnes nécessiteuses et à un militantisme acharné des droits des femmes. Tu as été pour nous, une amie, une sœur et un modèle. Tu nous laisses un héritage de foi et d'amour. Nous ne t'oublierons jamais.

This work is dedicated in memory of Lydienne NKALEU, a great activist for women's rights, and an active member of the BEIJING + 25 platform.

Lydienne, you have fallen asleep in the Lord after a life entirely devoted to helping and defending the needy and to a relentless activism for women's rights.

You have been for us a friend, a sister and a model. You leave us a legacy of faith and love. We will never forget you.

Table des matières

Contenu	Page
Dédicace	2
Table des matières	3
Sigles et abréviations	5
Remerciements	6
Résumé exécutif	7
Introduction	9
1. Justification et objectifs de l'étude	9
2. Processus méthodologique	10
3. Modèle d'analyse	11
4. Portée et limites de l'étude	12
5. Difficultés rencontrées	12
6. Plan de l'étude	12
Chapitre un : Contexte de déploiement des acteurs féministes de la zone CEMAC	14
1.1. La République du Cameroun	14
1.2. République Centrafricaine	17
1.3. République du Congo Brazzaville	18
1.4. République du Gabon	22
1.5. République de Guinée Equatoriale	24
1.6. République du Tchad	26
1.7. Analyse des opportunités et des menaces	28
CHAPITRE DEUX : PAYSAGE ACTUEL DES ACTEURS FÉMINISTES DANS LA SOUS-RÉGION CEMAC	31
2.1. Caractérisation des organisations féministes	31
2.1.1. Identification et localisation des organisations féministes	31
2.1.2. Les bénéficiaires	32
2.1.3. Les missions	32
2.1.4. La taille	32
2.1.5. Le niveau d'intervention	33
2.1.6. Secteur d'intervention	33
2.1.7. Les principales thématiques	33
2.1.8. Les réalisations	33
2.1.9. Les capacités financières	33
2.1.10. Collaboration et partenariat	34
2.2. Analyse des forces et faiblesses.	34
Chapitre trois : Principaux enseignements de l'étude et recommandations.	37

3.1. Les enjeux et défis de la promotion des droits des femmes en Afrique Centrale	37
3.1.1. Les disparités hommes-femmes : Une réalité criarde en zone CEMAC	37
3.1.2. L'engagement irréversible des états de la zone CEMAC en faveur de l'égalité	38
3.1.3. L'impérieuse nécessité d'une croissance inclusive	38
3.1.4. Mobilisation des partenaires techniques autour de la question de l'égalité	38
3.1.5. La stabilité politique relative et l'insécurité en zone CEMAC.	38
3.1.6. L'intérêt progressif des parlementaires pour la promotion du genre.	39
3.2. Les principales contraintes du militantisme féministe de la zone CEMAC	39
3.2.1. Faiblesse de la cohésion et de la collaboration.	39
3.1.2. Faiblesse de la base associative.	39
3.2.3. La vulnérabilité financière	39
3.2.4. La couverture d'une large palette de secteurs d'intervention	40
3.2.5. Compétences techniques insuffisances.	40
<i>3.3. Recommandations pour une meilleure performance des acteurs féministes de la zone CEMAC.</i>	40
3.3.1. A l'endroit des Etats et gouvernements de la zone CEMAC	40
3.3.2. A l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers	40
3.3.3. A l'égard des OSC féministes	41
Chapitre 4 : Annuaire des organisations féministes de la zone CEMAC	42
Conclusion	63
Bibliographie	64
Annexes Guide d'entretien	65

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFE : Association Femmes et Enfants

BTC: Building Together Cameroon

CEDEF : Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes ;

CEEAC : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;

CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale

EDS : Enquête Démographique de santé ;

IIG : Indice d'Inégalité de Genre

MINPROFF : Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

ODD : Objectifs de développement Durable

ODEFPA : Observatoire des droits de la femme et de la parité

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisation de la société civile

PDI : Personne Déplacée Interne

PFG : Points Focaux Genre

PNG : Politique nationale genre

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RCA : République Centrafricaine

REDHAC : Réseau des défenseurs des droits de l'homme en Afrique Centrale.

RGE : République de Guinée Equatoriale

SND : Stratégie Nationale de Développement

UAFA : Urgent Action Fund Africa

VBG : Violence basée sur le genre

VIH/SIDA : Virus de l'immunodéficience humaine / syndrome d'immunodéficience acquise

WFAC: Women for a Change, Cameroon

WILPF: Women International League for Peace and Freedom

Remerciements

La réalisation de la cartographie des acteurs féministes de la zone CEMAC a été rendue possible grâce au financement de Urgent- Action Fund-Africa. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à l'endroit de ses responsables, d'avoir soutenu cette initiative, qui, nous pensons et nous souhaitons, qu'elle nous offre les opportunités de performance jamais égalée.

Nous tenons aussi particulièrement à tirer un grand coup de chapeau à la coordinatrice de la plateforme génération égalité ECCAS, en la personne de Zoneziwoh MBONDGULO, qui reste pour celle-ci et pour plusieurs organisations des femmes de la sous-région, une véritable guide et leader, qui a toujours partagé sa vision aux autres activistes féministes.

Il nous sied également d'adresser un clin d'œil à toutes celles et ceux qui n'ont ménagé aucun effort pour la réalisation de cet ouvrage.

De même, nous remercions les équipes pays, sans les efforts desquels ce travail n'aurait pas abouti aisément. A cet égard, nous pensons à ANNA ENDOUH YERIMAH et Pauline MATCHIM KENMOGNE pour le Cameroun ; Rose Nelly et Nancy MAKEOH pour la Centrafrique ; Anne ATEBA pour le Congo ; ETTA Béatrice EYANG, Emma ADJOA NANYONGO et Marylène BENGONO pour le Gabon ; Juanita NCHAMA et Unice MANKA pour la Guinée Equatoriale ; Fatime MABELLE BENANE et NDEFON Béatrice pour le Tchad.

Roseline KAMDEM nous a prêté main forte pour la relecture du rapport de l'étude, nous voulons ici lui dire que nous lui en sommes gré.

Que ceux et celles qui de près ou de loin ont contribué, d'une manière ou d'une autre à l'aboutissement de ce travail et qui ne sont pas nommément cité(e)s trouvent ici notre profonde gratitude.

Pauline Matchim Kemmogne.

Résumé exécutif

La réalisation de la cartographie des acteurs féministes de la zone CEMAC est une initiative de la plateforme de la génération égalité en Afrique Centrale (GenEgaliteECCAS) ou encore (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale), pour répondre aux besoins des coalitions d'actions efficaces en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes. Aussi au cœur de l'étude se trouve le souci d'alimenter et soutenir les efforts pour promouvoir ses coalitions et les opportunités de plaider sous régional. Elle répond par ailleurs au souci bien justifié à la fois de connaissance et de visibilité des acteurs féministes.

Essentiellement les objectifs qui lui étaient assignés étaient : i) Présenter la situation des droits des femmes dans les six pays de la sous-région ; ii) Recenser les différents acteurs dans les différents pays de la sous-région, analyser leurs besoins et leurs priorités.

Pour ce faire, l'étude s'est appuyée sur l'exploitation de la documentation et des entretiens menés auprès de quelques acteurs clefs. Ce qui a permis de passer en revue l'environnement dans lequel se déploient ceux-ci, de décrire et de questionner quelques organisations féministes.

Ce travail a permis de mettre en relief les enjeux, défis et opportunités de la promotion de l'égalité des sexes dans la zone CEMAC : i) La prégnance des disparités hommes-femmes en zone CEMAC ; ii) L'engagement irréversible des Etats de la zone CEMAC en faveur de l'égalité des sexes ; iii) L'impérieuse nécessité d'une croissance inclusive ; iv) La mobilisation des partenaires techniques autour de la question de l'égalité ; v) La stabilité politique relative et l'insécurité en zone CEMAC ; vi) L'intérêt progressif des parlementaires pour la promotion du genre ; vii) L'appropriation et l'adhésion continue de l'ensemble des différentes populations en particulier par les leaders d'opinion coutumiers, religieux, politiques et administratifs à la question de la femme ; viii) La transformation des mentalités des hommes et des femmes pour une plus grande reconnaissance et respect des droits des femmes et des filles dans la zone CEMAC ; ix) L'adoption d'une démarche de négociation et de dialogue social pour associer les hommes dans le processus de changement culturel à adopter progressivement ; x) Le développement d'un leadership féminin qualitatif et d'un mouvement féminin dynamique pour mener un plaidoyer constant en faveur de la mise en œuvre effective du processus de BEIJING ; xi) La prise de conscience des femmes et filles et le changement de leurs mentalités pour s'adapter aux réalités actuelles des pays liées à la crise économique, sociale et culturelle que traverse actuellement la zone CEMAC.

Il a également permis de mettre en lumière les forces et contraintes du militantisme féministe en zone CEMAC : i) Faiblesse de la cohésion et de la collaboration ; ii) Faiblesse de la base associative ; iii) La vulnérabilité financière ; iv) La couverture d'une large palette de secteurs d'intervention ; v) Les compétences techniques insuffisantes ;

Sur cette base, des recommandations ont été formulées à l'endroit de principaux acteurs clefs :

- **A l'endroit des Etats et gouvernements de la zone CEMAC** (Renforcer le positionnement des femmes dans les mécanismes et programmes de croissance et d'intégration sous régionale ; Améliorer la part du budget alloué à la promotion du genre dans les Budgets d'investissements publics notamment des ministères en charge de ces questions ; Mettre en place un fonds genre CEMAC pour la promotion des initiatives de promotion du genre dans la sous-région ; Rendre effective les dispositions législatives favorables aux femmes (les quotas par exemples) ; *Veiller à l'adoption de la loi sur la parité hommes et femmes ; Prendre en compte la parité dans tout processus de nomination aux postes de prise de décision ; Veiller à la revalorisation du statut de la femme de la zone CEMAC en général et à celle du monde rural en particulier ; Faire diligence pour l'accélération de la révision du code de la famille pour ceux des pays qui en ont déjà et la promulgation pour ceux qui n'en ont pas encore* ; Renforcer le cadre juridique et institutionnel des associations et ONG de promotion du genre par la formation en gestion des organisations et des activités génératrices de revenu (AGR) appuyé de l'octroi des micros crédits.
- **A l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers** (Soutenir les Etats de la sous-région CEMAC au niveau de la mise en œuvre des engagements pris en faveur de l'égalité des sexes, des chances et de l'émancipation, conformément aux dispositions des stratégies nationales de développement ; Mettre en place un fonds pour la mise en œuvre des engagements en termes d'égalité des sexes et d'émancipation ; Soutenir les projets/programmes d'envergure sous régionale afin de favoriser le partage d'expériences et les échanges d'informations).
- **A l'égard des OSC féministes** (Renforcer les coalitions d'acteurs multi-niveaux (national et régional) et multi-secteurs ouverts sur l'extérieur afin de faire entendre la voix des femmes de la sous-région ; Améliorer le fonctionnement interne des organisations afin de les rendre plus performante ; Rendre plus visibles les organisations et leurs actions notamment via internet ; Promouvoir des leaderships féminins dans le domaine économique, politique et social.

Introduction

Cette partie introductive vise à balayer la trajectoire de l'étude en mettant en relief les éléments clefs permettant de la situer, la justifier et mieux la comprendre. Aussi est-elle structurée autour des points clefs suivants, justification et objectifs de l'étude, le processus méthodologique, le modèle d'analyse, la portée, les limites de l'étude et les difficultés rencontrées.

1. Justification et objectifs de l'étude :

Beijing (1995) avait suscité beaucoup d'espoir en inaugurant une nouvelle ère pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme partout dans le monde. Vingt et six(26) ans plus tard, l'ensemble des pays de la zone CEMAC à l'instar des autres pays de la planète ont souscrit à cet engagement et se sont investis à relever les défis conformément aux objectifs du programme d'action de Beijing. Ils se sont positionnés en faveur de l'égalité des sexes, de la non-discrimination et de la protection des femmes. Aussi beaucoup de réformes tant sur les plans constitutionnel, législatif, institutionnel et politique ont ainsi été faites pour donner effet aux engagements pris par les différents gouvernements sur le plan international et sous régional.

Par ailleurs, on assiste à l'émergence de nombreux acteurs qui manifestent un intérêt accru en matière du féminisme notamment les partenaires Techniques et Financiers, des Organisations de la Société Civile qui œuvrent aux côtés des acteurs institutionnels.

Toutefois, malgré des efforts appréciables observés, il sied d'indiquer que sur le plan de la pratique, les pays de la CEMAC peinent à intégrer suffisamment l'égalité des sexes et la promotion des femmes comme principes fondamentaux et conditions du développement humain et durable. Plusieurs contraintes et goulots d'étranglements inhibent encore la bonne marche de l'égalité. C'est ce qui explique que la situation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme soit encore préoccupante.

A vrai dire, les défis liés à l'égalité et à l'autonomisation des femmes exigent la conjonction des efforts aux niveaux national, régional et mondial. Cette synergie des interventions ne peut se réaliser que par des coalitions et des partenariats bien structurés, efficaces et inclusifs. Par ailleurs, en Afrique centrale, on remarque que les femmes ne sont pas suffisamment imprégnées des questions de l'égalité et du coup elles sont absentes dans les discussions de haut niveau. Il n'existe quasiment pas des cadres d'échanges et de partages d'informations et d'expériences. En réalité, l'état des lieux fait de manière empirique, montre une disparité de mouvements de femmes pas forcément féministes, tous domaines confondus, et qui s'avèrent être inefficaces, affaiblis par le manque d'unité d'action, et/ou par le manque de maîtrise des enjeux des processus de Beijing.

C'est dans cette perspective que la plate-forme GenEgaliteECCAS a été mise sur pied. Davantage, la réalisation de la « **cartographie des acteurs féministes de la zone CEMAC : besoins et priorités** » intervient dans ce même sillage sous le financement de *Urgent- Action Fund-Africa*. Elle répond au souci bien justifié à la fois de connaissance, de visibilité et de renforcement des acteurs féministes.

Au sens de la présente étude, l'expression « *acteurs féministes* » englobe toute la gamme des organisations officielles ou informelles, y compris les institutions publiques, les partenaires au développement, les mouvements sociaux, les organisations associatives, les groupes religieux, les ONG et les organisations communautaires, ainsi que les communautés et citoyens agissant à titre individuel ou collectif pour la promotion et la défense des droits des femmes. Toutefois, dans le cadre de cette étude, l'accent sera mis essentiellement, mais pas exclusivement sur les OSC féministes de la zone CEMAC.

La sous-région CEMAC en ce qui la concerne, est constituée de six pays à importance variable: le Cameroun, la Centrafrique, la République du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad qui compte une population d'environ 55 512 000 pour une densité d'environ 24,34 habitants au kilomètre carré tel que présente le tableau ci-après.

PAYS	SUPERFICIE (KM ²)	POPULATION	DENSITE DE POPULATION /KM2
CAMEROUN	475 442	25 980 000 ¹	53,34
CONGO BZV	342 000	5 381 000 ²	15,73 ³
GABON	267 667	2 260 973 ⁴	8,2 ⁵
GUINEE EQUATORIALE	28051	1 356 000 ⁶	46,67 ⁷
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	622 984	4 745 000 ⁸	9,22 ⁹
TCHAD	1 284 000	15 950 000 ¹⁰	12,9 ¹¹
CEMAC	3 020 142	55 512 000	24, 34

En fait la cartographie est susceptible de permettre *aux OSC d'améliorer leurs performances* car si les faiblesses du secteur des OSC n'apparaissent pas clairement, on ne saurait y remédier. En aidant à diagnostiquer les faiblesses des organisations féministes, les évaluations permettent à celles-ci de s'améliorer et de devenir une force efficace participant à la création de systèmes de gouvernance responsables et réceptifs.

La finalité de la cartographie ainsi entreprise est de restituer l'état des lieux du paysage des acteurs féministes de la zone CEMAC. Les objectifs spécifiques qui lui sont assignés sont les suivants tels que définis dans les termes de référence.

- ✓ Présenter la situation des droits des femmes dans les six pays de la sous-région ;

¹ Banque Mondiale 2019

² Banque Mondiale 2019

³ France Diplomatie <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/congo/presentation-du-congo/>

⁴Worldometer (www.worldometer.info)

⁵ France Diplomatie <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/gabon/presentation-du-gabon/>

⁶ Banque Mondiale 2019

⁷ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/guinee-equatoriale/presentation-de-la-guinee-equatoriale>

⁸ Banque Mondiale 2019

⁹ Banque Mondiale 2019

¹⁰ Banque Mondiale 2019

¹¹ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/tchad/presentation-du-tchad/>

- ✓ Recenser les différents acteurs dans les différents pays de la sous-région, analyser leurs besoins et leurs priorités ;
- ✓ Réaliser une cartographie et faire des recommandations concrètes.

2. Processus méthodologique

La réalisation de la cartographie s'est appuyée sur une démarche participative prenant en compte les points de vue des différentes parties prenantes clefs. En effet, la participation des acteurs féministes s'est avérée cruciale pour en assurer la pertinence, l'exactitude et la recevabilité. Ce qui a permis en outre de prendre en compte un large éventail d'intérêts au regard de la diversité des acteurs en présence. Une équipe de dix sept (17) personnes dont 14 membres de la plateforme. (Six) équipes réparties sur les six pays.

L'étude s'est essentiellement basée sur la lecture et l'analyse des documents disponibles sur Internet ou fournis par les OSC et des interviews qualitatives administrées via email.

Schématiquement, trois principaux temps forts ont marqué la recherche.

- Les échanges avec les personnes ressources ce qui a permis de mieux orienter l'étude et d'en définir les thèmes clefs ;
- La revue de la littérature qui a consisté rechercher les documents ayant trait au sujet de l'étude et les exploiter. Celle-ci a permis d'analyser le contexte dans lequel baignent les acteurs féministes. Une attention particulière a été donnée aux différents facteurs contextuels en explorant les opportunités et les défis.
- La collecte des données primaires auprès des acteurs féministes ciblés au moyen d'un questionnaire essentiellement ouvert élaboré à la fois en français en anglais et en espagnol;
- Traitement et l'analyse des données collectées selon les principaux thèmes préalablement définis ;
- Production du draft du rapport de l'étude et discussions avec les parties prenantes, puis finalisation.

Par ailleurs, l'étude s'appuie essentiellement sur les données qualitatives rendre des perceptions des acteurs. Ceci étant, elle a également mis à contribution la triangulation en essayant autant que faire se peut de recouper l'information à plusieurs sources jusqu'à avoir l'impression de percevoir la complexité des situations et les principaux problèmes d'une manière non biaisée par rapport à la cartographie.

3. Modèle d'analyse

L'étude se fonde sur l'hypothèse selon laquelle les capacités, l'engagement et l'impact d'une OSC sont tous influencés par des aspects contextuels tels que le système politique, les libertés fondamentales et l'état de droit. Aussi les résultats d'une évaluation de l'environnement peuvent-ils s'ajouter à ceux des OSC pour arriver à une meilleure compréhension et élaborer une bonne stratégie d'intervention.

En termes d'approche méthodologique, la réalisation de la cartographie s'est basée sur le modèle suivant :

a) **Analyse du contexte** : une attention particulière a également été donnée aux différents facteurs contextuels particulièrement au cadre juridique en explorant les opportunités et les défis. Les relations qu'entretiennent les OSC avec les autres groupes d'acteurs (principalement les collectivités locales, les services extérieurs de l'État et les agences régionales et la société politique) ont aussi été examinées y compris l'action des acteurs extérieurs, comme les partenaires techniques et financiers (PTF), qui peuvent également influencer le comportement et l'efficacité des OSC.

b) **Cartographie fonctionnelle des acteurs** : L'étude a ciblé un certain nombre d'OSC dans différents pays. Les analyses ici ont porté entre autres les missions, les niveaux d'intervention, les capacités financières, les réalisations, sur les relations, les forces et les faiblesses.

c) **Analyse de l'économie politique des OSC** : L'étude a aussi procédé à l'analyse des fonctions des OSC ainsi qu'à l'examen des opportunités offertes aux OSC pour contribuer à l'amélioration de la participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques au niveau local et régional.

4. Portée et limites de l'étude.

La présente étude se contente de décrire la situation actuelle des acteurs du féminisme en zone CEMAC en mettant en relief les paramètres clefs susceptibles de mieux les comprendre, et notamment les défis, les lacunes, les besoins en capacités et les opportunités. Étant donné la grande diversité des contextes nationaux au sein de la région CEMAC, des efforts notables ont été déployés afin de s'assurer que cette cartographie reflète, autant que possible, toute la variété des thèmes et pays concernés.

Elle n'a aucunement l'ambition d'être exhaustive mais plutôt d'apporter les éclairages, les analyses et les éléments pratiques qui serviront de base pour renforcer et améliorer l'action des militant(e)s du féminisme.

5. Difficultés rencontrées

La réalisation de l'étude a rencontré un certain nombre de difficultés. D'abord, la participation des OSC a été très faible, particulièrement celles des autres pays en dehors du Cameroun. Ce qui a limité la quantité et la qualité des informations nécessaires pour l'étude. Bien plus, compte tenu des contraintes budgétaires et de ce que l'étude a prévue à être réalisée virtuellement, on a été buté à l'absence des informations actualisées sur les organisations sur internet, y compris sur les données de certains pays. On remarque donc que très peu d'Organisations féministes y sont présentes et pour celles qui y sont, leurs informations ne sont le plus souvent pas actualisées. Au demeurant, soulignons que le nombre d'acteurs contactés et s'étant effectivement prêtés à l'exercice est demeuré peu significatif.

6. Plan de l'étude

Le rapport de la cartographie est subdivisé en trois principaux chapitres :

- **Le chapitre un** qui analyse le contexte général de la zone CEMAC sur différents aspects notamment politique, juridique, institutionnel, économique et sociale.

- **Le chapitre deux** qui présente le paysage des acteurs féministes de la zone CEMAC qui analyse les caractéristiques, les missions, les niveaux d'interventions, les forces et les faibles des OSC féministes.
- **Le chapitre trois** quant à lui, fait l'économie des enseignements et recommandations en mettant en relief les points d'attention de l'étude desquels découlent les recommandations.

Présentation de la zone de l'étude



CHAPITRE UN : CONTEXTE DE DEPLOIEMENT DES ACTEURS FEMINISTES EN ZONE CEMAC.

L'analyse de l'environnement dans lequel fonctionnent les organisations cherche à mettre en lumière des informations précieuses sur les facteurs extérieurs qui influencent ou sont susceptibles d'influencer celles-ci. Les résultats vont, par la suite être utiles pour définir des stratégies visant à améliorer les conditions de travail des acteurs et à renforcer les associations, ou pour faire œuvre de sensibilisation car ils permettent de dégager les opportunités et les menaces. Pour ce faire et au regard de la diversité des situations selon les pays, une présentation pays par pays s'avère pertinente selon l'ordre alphabétique.

1.1. République du Cameroun

1.1.1. Géographie et démographie

D'une population estimée à ce jour à plus de 25 millions d'habitants dont près de 51% de femmes, le Cameroun est un pays bilingue ayant le français et l'anglais comme langues officielles. Il est subdivisé en 10 régions s'étendant sur une superficie de 475 000 Km². De par son poids démographique et économique, le Cameroun est présenté comme la locomotive de l'Afrique Centrale.

1.1.2. Données sociopolitiques et institutionnelles

Le Cameroun a ratifié la majorité des conventions et résolutions internationales de promotion des droits des femmes. Ainsi, la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) a été signée le 06 juin 1983. De même, la plateforme d'actions de Beijing, le Protocole de Maputo, le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, les Objectifs de Développement Durable (ODD) et la Déclaration d'Addis-Abeba sur l'Égalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique ont tous été ratifiés par le Gouvernement du Cameroun.

A cet égard, il n'est pas étonnant que le principe de l'égalité soit intégré dans la constitution du Cameroun. Bien plus, de nombreuses réformes ont été faites dans le dispositif juridique interne afin de prendre davantage en compte les préoccupations liées aux droits de la femme, que ce soit dans le code pénal, le code du travail, le code électoral, le code civil, le code du travail et l'état civil des personnes physiques.

Plus encore, un ministère spécifique chargé des questions de genre existe, en l'occurrence le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF).

Bien que le cadre normatif qui concourt à la promotion et à la protection des droits de la femme contienne de nombreux instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux pertinents, il ne garantit pas pour autant l'exercice et la jouissance par la femme de l'ensemble des droits qui lui sont ainsi reconnus. Les projets de lois initiés depuis plusieurs années dont l'un relatif aux violences à l'égard

des femmes et l'autre portant Code des Personnes et de la Famille ne sont pas encore adoptés. Par ailleurs, il convient de relever qu'en dépit des textes consacrant la liberté d'expression, la réalité sur le terrain montre que son exercice n'est pas garanti. Ainsi les défenseurs des droits humains, les hommes et les femmes sont régulièrement taxés d'ennemis de la République, voir d'opposants.

Parmi les facteurs qui limitent l'impact de ces textes, on peut citer entre autres, l'insuffisance de leur vulgarisation, l'insuffisante harmonisation de la législation interne avec les instruments juridiques internationaux spécifiques à la protection des droits de la femme, l'application mitigée des dispositions légales et réglementaires en vigueur, la coexistence du droit écrit et de la coutume, la réticence de certains acteurs judiciaires à appliquer les textes.

Sur le plan politique et institutionnel, il convient de relever que le Cameroun dispose d'une Stratégie Nationale de Développement(SND) 2020-2030 qui est adossée sur les Objectifs de développement Durable (ODD). Ainsi, parmi ses priorités, la thématique de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes occupe une place importante, tant elle constitue un facteur de sous-développement et un problème majeur à résoudre pour parvenir à l'émergence. Par ailleurs, le Gouvernement du Cameroun s'est doté d'une Politique Nationale Genre(PNG) depuis 2010 pour servir de cadre d'orientation des interventions dans le domaine de la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes. Celle-ci a pour finalité de contribuer à l'élimination systématique des inégalités entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de la vie sociale.

Sur le plan sécuritaire, le Cameroun jusque-là considéré comme un havre de paix en Afrique centrale, a sombré depuis quelques années dans trois crises majeures : la crise centrafricaine qui a forcé des milliers de personnes à quitter leur pays pour s'installer au Cameroun, notamment dans les régions de l'Est et l'Adamaoua ; les assauts de BOKO HARAM dans le Grand-Nord, ayant conduit à des déplacements massifs des populations à l'intérieur et à l'extérieur du pays ; la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest depuis 2016 qui a entraîné une instabilité sociale émaillée de violences avec des revendications sécessionnistes et impact négatif sur le tissu socio-économique et des déplacements de populations dans l'ensemble du territoire national. Selon certaines sources, le Cameroun abrite environ 308 800 réfugiés et 81 700 Personnes Déplacées Internes (PDI) dont une majorité de femmes et des filles. Il n'est pas superflu de rappeler que les dernières élections présidentielles au Cameroun ont laissé le pays dans une situation quasi-explosive entre les partisans d'un candidat dit « élu » et ceux du président investi par le conseil constitutionnel. Cette tension met à mal les libertés publiques avec l'interdiction quasi systématique des manifestations venant d'un camp, y compris des OSC.

1.1.3. La situation de la femme au Cameroun

Malgré de nombreux efforts consentis par le Gouvernement camerounais et les autres partenaires au développement, la situation de la femme au Cameroun reste encore un enjeu majeur. Dans le secteur de l'éducation, les filles ont moins de chance d'aller au bout de leurs études que les garçons. Dans le

secteur de la santé, la féminisation du VIH/SIDA est notoire, la mortalité maternelle est encore très préoccupante. S’agissant des Violences basées sur le genre(VBG), les statistiques montrent que de nombreuses femmes sont encore victimes de diverses formes de violence qu’elles soient physiques, psychologiques, économiques, domestiques ou conjugales. Elles font encore l’objet des mariages précoces et des utilisations sexuelles dans plusieurs zones du pays. Sur le plan socioéconomique, les femmes au Cameroun constituent 51,5% des personnes vivant sous le seuil de pauvreté sur une moyenne nationale de 39% et sont à 79,2% en situation de sous-emploi. Le taux de chômage féminin est de 4.5% contre 3.1% chez les hommes⁵. Par ailleurs, **50,6%** de femmes contribuent au financement des dépenses du ménage et 63,2% à leurs dépenses personnelles. Mais elles sont seulement **3%** propriétaires d’une maison sans titre foncier et 1,6% sont propriétaires d’un titre foncier en leur nom. On peut donc aisément comprendre que seulement **16,8%** de femmes bénéficient d’un crédit pour un usage quelconque faute de garantie.

D’après le classement PNUD sur l’indice d’inégalité de genre (IIG), le Cameroun occupe en 2013 le 138ème rang sur 187 pays.

Dans le domaine de l’économie numérique et malgré les efforts consentis, on observe que **32,8%** de jeunes filles de 15-24 ans ont accès à un ordinateur contre 47,5% chez les garçons et **18,9%** de jeunes filles de 15-24 ans utilisent internet contre 39% de garçons.

En matière de leadership et participation Politique, 99 % des femmes n’assument aucune fonction politique ou de dirigeante : les données actuelles présentent la situation ci-après :

Récapitulatif de la répartition des postes sur le plan politique et administratif¹²

DOMAINE DE RESPONSABILITE	FEMMES	HOMMES	TOTAL	POURCENTAGE DES FEMMES
Exécutifs municipaux	31	343	374	8,3%
Leader de parti politique	13	278	291	4,46%
Parlement	56	124	180	31%
Conseil Constitutionnel (juges)	1	10	11	10%
Ministres et Assimilés	11	59	70	15,71%
Administration Locales	Gouverneur : 0	10	10	0%
	Préfets : 02	56	58	3,44%
	Ss-préfets : 15	345	360	4,16%

Avec 31% de femmes à l’Assemblée Nationale et 26% au Sénat, la situation est certes encourageante mais des efforts restent à faire surtout quand on remarque qu’ailleurs, les scores sont très faibles : sous-préfets (4,16%)ministres et assimilés (15,71%).

Au-delà des progrès réalisés par le Gouvernement camerounais, de nombreux défis subsistent et parmi les plus saillants : i)l’insuffisante vulgarisation des lois existantes, l’insuffisante harmonisation de la

¹² Compilation UN Women

législation interne avec les instruments juridiques internationaux spécifiques à la protection des droits de la femme, l'application mitigée des dispositions légales et réglementaires en vigueur, la coexistence du droit écrit et de la coutume, la réticence de certains acteurs judiciaires à appliquer les textes ; ii) les successives crises humanitaires dans les Régions du Nord-Ouest et Sud-ouest, de l'Extrême-Nord et de l'Est, qui amenuisent les nombreux efforts consentis depuis plusieurs années ; iii) la faible intégration du genre dans les politiques/projets et programmes des secteurs ; iv) le très faible budget alloué aux questions de genre (MINPROFF 2%) ; v) une faible coordination des interventions en matière de genre ; vi) les résistantes culturelles notamment en zone rurale, justifiant la persistance de certaines pratiques culturelles néfastes telles que le mariage de jeunes filles, les mutilations génitales , etc.

1.2. République Centrafricaine(RCA)

1.2.1. Données géographique et démographique

La République Centrafricaine a un vaste territoire de 623,000 Km² avec une population d'environ 5,200,000 habitants comprenant 50,2% des femmes.

1.2.2. Données sociopolitiques et institutionnelles

La République Centrafricaine, membres des Nations Unies, dans l'espoir d'améliorer le statut de la femme, a adhéré et a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques régionaux, sous régionaux et internationaux, conventions et déclarations relatifs à la promotion et à la protection des droits des femmes et des filles.

A cet égard, le dispositif juridique centrafricain évolue soit par la mise en place de nouvelles lois, soit par des modifications, afin de s'aligner sur les lois internationales, sinon de s'adapter au nouveau contexte induit par la crise, du moins, d'éliminer de son paysage des lois discriminatoires à l'égard des femmes. Toutefois, à l'analyse, on remarque le cadre légal et réglementaire est une architecture incomplète et inachevée. Les textes fondateurs des droits applicables aux femmes renvoient à des décrets ou arrêtés d'application qui malheureusement ne sont toujours pas pris en temps opportun, paralysent ainsi leur mise en œuvre, ouvrent la porte à des abus ou des interprétations préjudiciables aux travailleur-femmes et les plongent dans une sorte d'insécurité juridique permanente.

Sur le plan institutionnel, le Gouvernement issu des élections législatives de 2016 a créé un Ministère de la promotion de la femme, de protection de la famille et de l'enfant qui se charge de gérer les questions du Genre en RCA à travers la Direction Générale de la Promotion du Genre. Entre autres, il a pour missions de concevoir, élaborer, faire adopter, mettre en œuvre et à jour périodiquement la politique et la stratégie nationale et des plans d'action à développer dans le domaine de la promotion du Genre ; faire le plaidoyer en faveur du respect de l'approche genre à tous les échelons et assurer le suivi du respect des principes fondamentaux qui l'animent dans toutes les institutions, qu'elles soient publiques, privées, non gouvernementales ou

religieuses et veiller à l'harmonisation des textes nationaux en matière du Genre avec les instruments juridiques internationaux ratifiés. Sous son impulsion, des Points Focaux Genre (PFG) ont ainsi été installés dans tous les départements ministériels.

1.2.3. Situation de la femme centrafricaine.

En RCA, les femmes représentent 50,2% de la population et 45% de la population active totale. Pendant plus de trois décennies, le pays a connu des crises militaires et politiques ainsi que des conflits qui ont sérieusement dégradé sa situation sociale et économique, et les conditions de vie des populations, particulièrement des femmes et des enfants

Les femmes sont les premières victimes des violences intercommunautaires, qui frappent la RCA depuis fin 2012. Bien plus, il est observé que les crises récurrentes qui secouent le pays exacerbent les structures sociales discriminatoires. Elle occupe 171ème rang sur 193 pays dans le classement par nombre de femmes dans les parlements nationaux établi par l'Union parlementaire internationale, et 156ème rang sur 189 pays dans l'indice des inégalités de genre en 2017. Dans les zones rurales, le taux de pauvreté atteint 81% de femmes, contre 69% d'hommes.

La RCA a signé en 2019 un Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) entre le Gouvernement et les 14 Groupes Armés considéré comme l'unique Accord politique sensible au genre, avec 9 femmes sur 49 négociateurs.

1.3. République du Congo(Brazzaville)

1.3.1. Données géographie et démographique

La République du Congo s'étend sur une superficie de 342 000 Km² avec une population estimée à ce jour à environ 5,5 millions d'habitants avec les jeunes qui représentent la majeure partie. La langue officielle est le français.

1.3.2. Données sociopolitiques, institutionnelles et juridiques

La République du Congo a ratifié et signé l'essentiel des conventions internationales et instruments de protection des droits humains en général et des droits des femmes en particulier. En effet, elle est signataire de la Déclaration solennelle des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine sur l'égalité des sexes de 2004 et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine en novembre 2015. Elle a en outre adopté avec les objectifs du Développement Durable (ODD) de Septembre 2015 sous-tendant l'agenda 2030. Elle les a même intégrés dans son arsenal juridique interne dont le socle est aujourd'hui la Constitution de 2015 qui prône la Parité Homme-Femme dans les domaines politique, électif et administratif. L'article 17 de la constitution du 25 Octobre 2015 dispose à cet égard que : « *La femme a les mêmes droits que l'homme. La loi garantit la parité et assure la promotion ainsi que la représentativité de la femme à toutes les fonctions politiques, électives et administratives* ». Cette

importante disposition est reprise par la loi électorale (la loi n°1-2016 du 23 janvier 2016) qui, non seulement fixe le quota d'au moins 30% pour les femmes sur les listes électorales, mais aussi garantit le positionnement des femmes sur les listes électorales. Elle offre ainsi plus de chance aux femmes d'être élues. Dans ce sens et à titre d'illustration, on observe une évolution de la représentation des femmes :

- Dans les Conseils départementaux et municipaux, le pourcentage des femmes est passé de 15,69% en 2014 à 22,02% en 2017.
- Au Sénat, le pourcentage des femmes est passé de 19,44% de la législature de 2012-2017 à 20,83% à celle de 2017 à 2022.
- A l'Assemblée Nationale, de la 13^{ème} à la 14^{ème} législature, le pourcentage des femmes est passé de 8,75% à 11,25%.
- Par ailleurs, le premier Gouvernement de la nouvelle République comptait 8 femmes sur les 38 ministres soit 21,05% en 2016, et le second compte 8 femmes sur les 35 ministres soit 22,85% depuis 2017.

Concernant les questions foncières, la loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et des terrains donne le droit à la femme congolaise de devenir propriétaires terriennes lorsqu'elle dispose que « *Les coutumes et traditions tendant à supprimer ou restreindre le droit de la femme, d'occuper ou d'acquérir les terres coutumières, les terres ou terrains en zones urbaine et périurbaine sont réputées nulles et de nul effet* ».

Bien plus, même s'il n'existe pas au Congo une loi spécifique sur la violence envers les femmes, il est néanmoins loisible de souligner qu'on a des outils juridiques pouvant être utilisés pour protéger les femmes notamment le code pénal et le code de la famille s'agissant des « attentats aux mœurs », des violences sexuelles, du viol et le harcèlement sexuel.

Par ailleurs, Gouvernement congolais a créé deux départements ministériels spécifiques pour davantage adresser la question de la femme en l'occurrence le Ministère de la Promotion de la Femme et celui du Ministère de l'Intégration de la Femme au Développement.

Bien plus, le Congo dispose d'une Politique Nationale Genre, assortie d'un plan d'action de sa mise en œuvre 2017-2021 avec des programmes connexes, à savoir : le Programme national de promotion du leadership féminin en politique et dans la vie publique en République du Congo (2017-2021), le Plan d'action pour l'amélioration de la protection des droits des femmes vivant avec le VIH (2017-2021). Il a également mis en place une commission chargée de réviser les textes législatifs et juridiques, en vue de la suppression des dispositions discriminatoires contenues dans ces textes et la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : il s'agit du code de procédure pénale, du code pénal, du code de procédure civile, du code civil, du code général des impôts et du code de la famille.

De même, le Congo a créé un Conseil consultatif de la femme chargé d'émettre des avis au Président de la République sur la condition de la femme et de faire au Gouvernement des suggestions visant à promouvoir l'intégration de la femme au développement (Article 232 de la Constitution du 25 octobre 2015). Dans la même lancée, il existe au niveau des deux chambres du Parlement des commissions Santé, Affaires Sociales Famille et Genre. Celles-ci jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre, surtout au moment du vote de la loi des finances.

Par ailleurs, même si la République du Congo-Brazzaville peut se targuer de disposer d'une loi sur la liberté de l'information et de la communication (2001) visant à promouvoir la liberté d'expression et d'opinion, force est de constater que, dans la pratique, la réalité est contraire aux prévisions textuelles. Au quotidien comme le soulignent certains observateurs, le Congo semble fonctionner comme une dictature et un état policier où la répression est systématique. De même, des cas de torture sont signalés contre tous ceux qui tentent d'exercer cette liberté d'expression, des arrestations arbitraires, des emprisonnements sont le quotidien des congolais qui osent défier les restrictions des libertés individuelles imposées par le régime en place. La position qu'il occupe dans le rapport 2019, sur le classement mondial de la presse nous en convainc : 118^{ème} position sur 180 pays¹³.

1.3.3. Situation de la femme au Congo Brazzaville.

En République du Congo, les femmes représentent plus de la moitié de la population, soit 51,7%. La contribution de la femme dans l'économie congolaise est significative. Elles constituent plus de 64% d'actifs agricoles, assurent 60 à 80% de la production vivrière et contribuent à près de 100% dans le domaine de la transformation artisanale des produits agricoles (PND 2018-2022). Elles sont les principales productrices en zones rurales et urbaines. Elles prédominent dans les activités informelles. Elles sont présentes dans les secteurs de la production, la transformation, la conservation, la commercialisation des produits agricoles, d'élevage, de la pêche et de l'artisanat notamment des Plans nationaux de développement (2012-2016 et 2018-2022).

Concernant la représentation des femmes dans les instances de décisions, les informations disponibles présentent ce qui suit :

Sur le plan législatif, on a : 33.33% de femmes à la Cour Institutionnelle ; 25% de femmes à la Haute cour de justice ; 20.83% de femmes au Sénat et 11.25% de femmes à l'Assemblée Nationale.

Sur le plan Municipal: 23.4% de femmes aux Conseils municipaux

Sur le plan Départemental: 18.8% de femmes aux Conseils départementaux

¹³Rapport de la société civile sur la mise en œuvre du pacte international relatifs aux droits civiques et politiques (29 JUIN-24 JUILLET 2020) : Liberté d'expression et droit de réunion pacifique (art. 19 et 21) au CONGO

Sur le plan Administratif: 49% de femmes dans la fonction publique ; 36.9% de femmes dans l'administration parapublique ; 28.4% de femmes dans l'administration publique ; 17.6% de femmes dans l'administration privée et 2 préfets femmes sur les 12 préfectures.

Sur le plan Diplomatique: 6 femmes Ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires sur 39 hommes. Concernant **les Pouvoirs publics:** 50% de femmes au Conseil économique, social et environnemental ; 40% de femmes à la Commission Nationale des Droits de l'Homme et 25% de femmes au Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap.¹⁴

Ainsi, il apparait clairement que la question de la promotion et de l'égalité en République du Congo connaît un certain nombre de problèmes parmi lesquels on peut citer : i) La faible appropriation des instruments internationaux, régionaux et nationaux de promotion de l'égalité des sexes par certaines couches de la population et la méconnaissance par les femmes de leurs droits ; ii) Le partage inégal du pouvoir entre les hommes et les femmes aux niveaux exécutif, législatif, judiciaire et politique ; iii) La faible dynamisme des réseaux d'ONG et associations féminines ; iv) Le non-respect des dispositions contenues dans la loi électorale en matière de quotas ; v) La faible appropriation de la thématique Genre aux niveaux national et sectoriel ainsi que la faible adéquation entre la vision genre et le cadre institutionnel du genre ; vi) Le pouvoir très limité des points focaux genre à cause des positions qu'ils occupent dans leurs ministères respectifs ; vi) Le déblocage difficile des ressources et budgets alloués au Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement ; vii) La faible disponibilité des données ventilées par sexe et des informations fiables sur les disparités de genre ; viii) La faible représentativité des femmes dans les structures de prise de décision ; ix) La faible vulgarisation et application des textes juridiques assurant la promotion et la protection des droits des femmes ; x) La persistance des discriminations et violences à l'égard des femmes et des filles.

En définitive, on relève que malgré des efforts fournis tant sur le plan juridique ou législatif, politique et économique qui sont appréciables, il sied d'indiquer que sur le plan de la pratique, le Congo n'a pas encore intégré suffisamment l'égalité des sexes et la promotion des femmes comme principes fondamentaux et conditions du développement humain et durable.

Les facteurs qui ont contribué à la réussite de certaines actions sont entre autres : i) la volonté des pouvoirs publics à respecter les engagements pris aux niveaux sous régional, régional et international ; ii) L'engagement les femmes elles-mêmes organisées au sein des ONG et associations, sans oublier l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

1.4. République du Gabon

¹⁴<https://www.agenceecofin.com/gouvernance/0204-86834-congo-un-bilan-de-la-representation-des-femmes-dans-les-instances-administratives-et-politiques>

1.4.1. Données géographique et démographiques

Avec une population de près de 2,5 millions d'habitants à dominance féminine (51%), le Gabon s'étend sur une superficie de 267 667 Km² avec une densité de 8,2hts/km².

1.4.2. Données sociopolitiques, juridiques et institutionnelles.

A l'instar des autres pays de la sous-région, le Gabon a souscrit à de nombreux engagements internationaux et régionaux relatifs aux droits humains en général et aux droits des femmes en particulier. Entre autres, il a ratifié les Résolutions 13/25 et 28/20 sur les règlements des conflits et le maintien de la paix, lesquels prônent l'implication des femmes dans le développement de la démocratie et la mise en place d'une culture de la paix.

Dans cette perspective et en référence aux principes fondamentaux des droits humains, la Constitution Gabonaise à l'article 2, alinéa 2, dit ceci: « *La République Gabonaise assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, d'opinion ou de religion* ».

De même, une loi portant sur un quota de 30% a été adoptée par le gouvernement gabonais en 2015 pour permettre à plus de femmes de figurer sur les listes électorales. Cette loi ne garantit pas l'élection des femmes candidates car il y a plusieurs facteurs défavorables à leur réussite. Elle n'a pas encore été promulguée.

Au plan institutionnel, pour manifester davantage son engagement en faveur des droits des femmes, le gouvernement gabonais a pris un certain nombre de mesure parmi lesquelles on peut citer la création d'un ministère de la famille chargé de la protection de l'enfance et la promotion de la femme ; la création d'un observatoire des droits de la femme et de la parité (ODEFPA) dont les objectifs sont la défense des droits de la femme, de la famille et de l'enfant et l'harmonisation de certaines dispositions discriminatoires en conformité avec l'esprit de la Constitution. Toutes ces mesures, somme toute non exhaustive marque la volonté changements en faveur de l'intégration de la femme dans le processus de développement national. Dans le même sillage, la décennie de la femme gabonaise (2015-2025) décrétée par le gouvernement en est une autre manifestation.

Les textes gabonais consacrent la liberté de la presse et la liberté d'expression, la liberté d'association et de communication des mouvements, etc. toutefois, l'exercice de ces libertés rencontre beaucoup d'obstacles dans son opérationnalisation. C'est sansdoute pour cette raison que l'indice de la liberté de la presse au Gabon est de 102 sur 169 pays selon l'index de la liberté de la presse 2007.

1.4.3. Situation de la femme au Gabon.

Les données EDS 2012 montrent que 77% des femmes interrogées ne sont pas propriétaires de leur propre logement au niveau national. La situation est plus grave en ville avec près de 79% de femmes non propriétaires par rapport aux zones rurales où le taux est de 66%. Seulement 11% possèdent des

copropriétés. En ce qui concerne la propriété foncière, 80% des femmes déclarent ne pas avoir de terre. Il y a environ 9% de femmes qui déclarent posséder des terres individuellement contre 11% en copropriété avec leur conjoint ou un autre parent.

Les données du recensement général de la population et de l'habitat (2013) montrent que l'accès à la propriété n'est pas encore généralisé au Gabon. Au total, 155 920 chefs de ménages sont propriétaires (36,14%) des 431 471 chefs de ménages identifiés au Gabon en 2013. Parmi les chefs de ménages propriétaires, on compte 54 073 femmes, soit 34,68% contre 65,32% d'hommes. Près de la moitié des chefs de ménage vivent dans un logement loué (48,88% dont 22,59% de femmes contre 77,41% d'hommes).

Selon l'article 140 du Code du travail gabonais, il y a un salaire égal pour un travail égal sans distinction de sexe, ce qui signifie que les hommes et les femmes ont tous deux le même salaire de base, mais dans la pratique on peut observer que les femmes sont sous-payées par rapport aux hommes. De même, les femmes n'ont pas le droit d'acquérir un emploi selon le Code civil gabonais sauf avec l'autorisation du mari pour les femmes mariées (article 261) même pour voyager à l'étranger, obtenir un prêt et ouvrir des comptes bancaires. Les opportunités économiques sont à 1/4, la liberté de mouvement des femmes est à 2/4, la liberté sociale et le choix du mariage à 1/4¹⁵.

Malgré les plaques socioculturelles issues de ses us et coutumes, il donne une place importante à la femme.

En dépit des efforts du Gouvernement et des avancées notoires, les femmes continuent de faire face aux inégalités dans de nombreux domaines, notamment en matière d'accès aux droits fondamentaux.

En effet, les femmes victimes de violences de tout genre, représentent encore la frange la plus vulnérable parmi les pauvres et le plus grand nombre d'analphabètes.¹⁶

1.4.4. La femme gabonaise dans la prise de décision

Concernant le leadership politique des femmes, il convient de souligner qu'une loi a été votée en 1956 pour que les femmes se présentent aux élections et la loi n ° 24/96 du 6 janvier 1996 donnant des droits politiques aux femmes ont contribué à ce que la première femme au parlement soit votée en 1961 et la première femme à la présidence en 2009.

A ce jour, le Gabon compte 9 femmes en tant que ministres au sein du gouvernement sur 28 avec une femme Premier ministre. Il y a aussi des femmes gouverneurs et d'autres femmes chefs politiques au niveau provincial.

Sur le plan législatif, le Gabon a deux chambres (Assemblée nationale et Sénat). Il convient de relever que l'Assemblée nationale compte 120 députés élus pour un mandat de 5 ans. Le Sénat quant à lui

¹⁵ Décennie de la femme du GABON

¹⁶ Rapport général sur la situation de la femme gabonaise (aout 2017)

compte 102 membres pour un mandat de 6 ans. La représentation totale des femmes est d'environ 17,9% des parlementaires (23 femmes). Le président du Sénat est une femme. En février 2021, il y a eu une amélioration, en effet, le président gabonais a nommé 7 femmes sénateurs sur un total de 15 sénateurs nommés (47% de femmes sénateurs parmi les sénateurs nommés).

S'agissant de la représentation judiciaire le pourcentage de représentation est d'environ 33 femmes avec 93 hommes, soit un total de 126 membres, pour environ 30% de femmes.

Il y a aussi une représentation des femmes dans les organes locaux que sont les niveaux municipal, central et départemental avec environ 23,17% de femmes.

Selon le document « Rapport sur la décennie de la femme au Gabon » rédigé par l'UNFPA en collaboration avec le Ministère de la représentation des femmes dans les institutions constitutionnelles aux postes de direction était: la Cour constitutionnelle (Conseil): 7 femmes (35%) contre 13 hommes (65%) ; le Conseil national de la communication: 9 hommes (82%) contre 2 femmes (18%) ; Conseil économique, social et environnemental: 5 hommes (71%) contre 2 femmes (29%). Au niveau communal, le Gabon possède: 30,27% de femmes contre 69,73% d'hommes.

Selon plusieurs rapports, l'émancipation de la femme gabonaise bute à un certain nombre d'obstacles dont les plus importants sont : un manque de visibilité des leaders féminins; une faible participation des femmes dans le processus de développement et de création de richesses et un faible engagement des femmes et des filles pour la défense de leurs droits.

Il faut également prendre en compte la dimension culturelle et la persistance des stéréotypes de tous ordres (femmes se sentant indignes et/ou les hommes ayant du mal à partager le pouvoir, la difficulté des hommes à donner la place aux femmes¹⁷).

Cette situation résulte, selon plusieurs observateurs du manque de connaissance en matière de droit, d'esprit d'initiative et du goût de l'effort ainsi que de la récurrence des conflits internes de leadership consécutifs à des différentes politiques, ethniques et surtout financier a fini par détruire la dynamique observée.

1.5. République de Guinée Equatoriale

1.5.1. Géographie et données démographiques.

La République de Guinée équatoriale est le plus petit pays d'Afrique centrale avec une superficie totale de 28 051 km² et une population estimée à 1 356 000 habitants. Elle est divisée en 2 régions : la région continentale (Rio Muni) île de BOKO et la région insulaire avec l'Île d' ANNOBON.

Ses langues officielles sont le français, le portugais et l'espagnol.

¹⁷ Rapport décennie femme au Gabon page 123

1.5.2. Données sociopolitiques, juridiques et institutionnelles

La Guinée équatoriale est partie à de nombreux instruments internationaux dont la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1965, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants de 1984.

Pour la concrétisation de cet engagement, le gouvernement de la RGE a créé un vice premier ministre chargé des droits de l'homme, une commission nationale des droits de l'homme et un centre des droits de l'homme.

La liberté d'association quant à elle est encadrée par la Loi n° 1/1999, adoptée le 24 février 1999. Mais de nombreux observateurs sont unanimes que l'exercice des libertés d'opinion, d'expression et d'association est loin d'être effectif dans la réalité.

Les apparences sont donc sauves, mais elles ne suffisent pas à donner quitus tant la réalité contredit, ici plus peut-être que partout ailleurs, l'image que souhaitent véhiculer ces apparences. Dans les faits, la situation est en effet rigoureusement indéfendable. Toutes les formes connues de violations des droits humains les plus élémentaires ont été relevées et documentées ces dernières années en RGE. Le pays est sur la liste américaine des pays se livrant au trafic des êtres.

Dans le cadre du processus de consolidation progressive de la Démocratie et de la Bonne Gouvernance, les bases de fonctionnement des Organisations de la Société Civile (OSC) sont en cours de pose, avec l'approbation des lois réglementaires des associations et ONG impliquées dans les questions des droits des femmes, et la promotion de l'accès aux services sociaux de base et aux ressources économiques en faveur de l'égalité des sexes en Guinée équatoriale.

1.5.3. La situation de la femme en Guinée Equatoriale.

La femme équato-guinéenne, est victime de nombreuses discriminations. A titre d'illustration, on note que dans le secteur de l'éducation et de la formation, les données montrent que les femmes qui ont un niveau d'éducation secondaire représentent 59% contre 80% chez les hommes. Les données disponibles indiquent que 77% des femmes et 87% des hommes vivant dans les zones urbaines ont un niveau d'enseignement secondaire ou plus. A contrario, dans les zones rurales, seuls 42% des femmes et 70% des hommes ont un niveau d'enseignement secondaire ou plus.

Sur le plan de la santé, la prévalence du VIH est plus forte chez les femmes que chez les hommes tant chez les jeunes que chez les femmes enceintes.

Sur le plan socio-économique, on constate qu'il y a un peu plus de pauvreté chez les femmes que chez les hommes car le coefficient de pauvreté est estimé à 77,5% chez les femmes par rapport à un 75,9% chez les hommes¹⁸. Il ne faut pas oublier qu'il existe une corrélation entre les taux de scolarisation et le taux de pauvreté. Ainsi, dans les ménages les plus pauvres, 73,4% des enfants fréquentent l'école primaire contre 85,8% des enfants des ménages les plus riches. La même tendance est enregistrée chez les garçons et les filles.

Le statut de la femme dans les sociétés équato guinéennes n'est pas des plus favorables. Les *fang*, ethnie patriarcale, pratiquent la polygamie, interdite ou plus exactement méconnue par la loi, mais autorisée par la coutume. Les *boubi*, de tradition matriarcale et, de ce fait, plutôt monogames, ont également adopté la polygamie, à la faveur de l'urbanisation et des rentes que procure, à un petit nombre, le secteur pétrolier. Ainsi le « dualisme juridique » joue-t-il doublement contre les droits de la femme. En effet, tout se passe comme si la coutume est ignorée lorsqu'elle reconnaît des droits aux femmes, mais préférée à la loi dès lors que celle-ci protège la femme. Les femmes ont un accès moindre aux ressources productives et sont sous représentées en politique. Les jeunes filles abandonnent plus souvent et plus tôt leur scolarité.

1.6. République du Tchad

1.6.1. Les données géographiques et démographiques

Géographiquement le Tchad constitue un point de passage entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. C'est le cinquième pays le plus vaste d'Afrique s'étendant sur une superficie de 1 284 000 km² et ayant deux langues officielles à savoir le français et l'arabe tchadien.

1.6.2. Les données sociopolitiques, juridiques et institutionnelles

Le Tchad dispose d'une armature juridique importante en matière de promotion de l'égalité de genre. Ce, en commençant par la constitution qui, dans ses Articles 13 et 14 proclame l'égalité des tchadiens des deux sexes en droits et devoirs et l'égalité de tous devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale puis l'obligation de l'Etat d'assurer cette égalité et de veiller à l'élimination de la discrimination à l'égard de la femme. Elle fait également obligation à l'Etat d'œuvrer pour la promotion des droits politiques de la femme par une meilleure représentation dans les assemblées élues, les institutions et administrations publiques et privées¹⁹. La révision du Code Pénal et du Code de procédure Pénal en 2017 a permis de prendre en compte les questions de violences sexuelles, conjugales, mariage d'enfants, mutilations génitales féminines etc. et les spécificités de genre en matière procédurale²⁰.

¹⁸ Idem

¹⁹ Article 34 idem

²⁰ Rapport National BEIJING +25, Tchad page 19

Sur le plan institutionnel, le gouvernement tchadien a créé la « la Maison Nationale de la Femme » en 2014 reconnue comme structure de sensibilisation, de formation, d'encadrement, de prise en charge psychosociale des victimes de violence par la Loi n°015/PR/2018. Bien plus, conscient des effets néfastes du mariage d'enfants ou forcé et des mutilations génitales féminines sur le développement social, économique et sanitaire des filles, le gouvernement s'est engagé dans un processus de lutte pour des meilleures conditions d'épanouissement et de participation au développement avec une forte implication des leaders religieux et autorités traditionnelles²¹. Cet engagement s'est traduit par l'édiction de la Loi n°029/PR/2015 portant interdiction de mariage d'enfant et l'élaboration en 2018 de la feuille de route quinquennale de lutte contre le mariage d'enfant et les mutilations génitales féminines.

De même, la Politique Nationale Genre (PNG) adoptée le 20 novembre 2017 et son plan d'action national quinquennal 2019-2023 (décembre 2018) ainsi prévoient des axes et les actions concrètes d'intervention pour réduire le nombre des violences physiques et/ou sexuelles infligées aux femmes et filles âgées de 15 ans et plus²².

Un ensemble d'instruments régit le cadre juridique des OSC au Tchad notamment l'Ordonnance **n°27/INTSUR du 28 juillet 1962** portant régime général des **associations** fixe les règles relatives aux conditions générales de constitution, de fonctionnement et de dissolution des associations (laïques et confessionnelles). Les activités des OSC tchadiennes sont, quant à elles encadrées par la Loi n° 1/1999, adoptée le 24 février 1999. Selon Amnesty International et des ONG nationales, ce texte entrave leur indépendance, leur fonctionnement et leur développement, notamment en imposant des contraintes qui limitent la possibilité pour elles de recevoir des financements de l'étranger, ce qui les empêche de mener leurs activités.

Sur le plan sécuritaire, la République du Tchad fait face depuis quelques années aux attaques répétées de Boko haram et tout récemment, après le décès de son président à des tensions politiques internes. Ces situations aggravent les violations des droits humains dont les principales victimes sont des femmes.

1.6.3. La situation de la femme au Tchad.

En matière de participation de la femme aux instances de prise de décision, le Tchad a connu des avancées significatives mais non constantes. Bien que la loi n°22/PR/2018 portant institution de la parité dans les fonctions nominatives et électives consacre un minimum de quota de 30% en matière de la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision, on constate au regard des faits qu'il n'en est rien. Comme le montre le tableau ci-après.

²¹ Rapport National Beijing +25 Tchad

²² Rapport National BEIJING + 25 Tchad Page 17, n°53

Situation de la participation des femmes dans les postes de responsabilités au sein des structures publiques²³

POSTES	HOMMES	FEMMES	TOTAL	% d'hommes	% de femmes
Président de la République	1	0	1	100%	0%
Président de l'Assemblée nationale	1	0	1	100%	0%
Vice Président de l'Assemblée Nationale	3	0	3	100%	0%
Députés	160	28	188	85,11%	14,89%
Ministres	23	08	31	74,20%	25,80%
Gouverneurs	21	02	23	99,2%	0,8%
Maires de communes	37	05	42	88,10%	11,90%
Conseillers	830	117	947	87,65%	12,35%
Cour Suprême	37	13	50	74%	26%
Haut conseil des Collectivités Autonomes et des Chefferies Traditionnelles	39	12	51	76,50%	23,50%
Haute Autorités des Médias et de l'Audiovisuel	8	1	9	89%	11%
Conseil National des Jeunes	7	1	8	88%	13%
Commission Nationale Electorale Indépendante	29	2	31	93,55%	6,45%
Conseil Economique, Social et Culturel	26	5	31	83,87%	16 ,13%
Cadre National de Dialogue Politique	27	3	30	90%	10%
Commission Nationale des Droits de l'Homme	6	5	11	54,55%	45,45%

1.7. Analyse des opportunités et menaces liés au féminisme en zone CEMAC

Après avoir passé en revue différents aspects de l'environnement en lien avec le militantisme féministe, on voit apparaître les opportunités et les menaces qu'il convient de mettre en relief. Le tableau ci-dessous qui est la synthèse des six(06) pays en rend compte.

Opportunités	Menaces
- La volonté des gouvernements de la zone CEMAC en faveur de l'égalité et de l'autonomisation des femmes.	- L'instabilité politique et sécuritaire dans plusieurs pays de la CEMAC - Insuffisance des financements pour le genre

²³Rapport BEIJING +25 TCHAD

- L'engagement de plus en plus affirmé des femmes elles-mêmes organisées de diverses manières ; - Les médias alternatifs offrent une opportunité de travail et d'action à large spectre « virtuelle » ; - Il apparait que les femmes dans la zone CEMAC vivent pratiquement les mêmes problèmes dans les contextes différents : ceci est une véritable occasion de se serrer les coudes dans la sous-région; - La zone CEMAC reste une zone atypique et continue d'utiliser plusieurs langues héritées de la colonisation qui sont : le français, l'anglais et l'espagnol : véritable occasion d'enrichissement culturel car les barrières linguistiques doivent être levées ;	- Absence d'un fonds genre institué en zone CEMAC - Les pesanteurs sociales et culturelles exposent la femme et la jeune fille à l'analphabétisme, à la déscolarisation et à l'ignorance.
---	--

Au niveau de la zone CEMAC, on observe une certaine disparité dans son adhésion comme on peut le voir dans le tableau suivant ²⁴:

PAYS	DATE SIGNATURE	DE	DATE RATIFICATION	DE	DATE DE DEPOT
CAMEROUN	25/07/2006		13/01/2012		28/12/2012
CONGO	27/02/2004		14/12/2011		06/08/2012
GABON	27/01/2005		10/01/2011		10/02/2011
GUINEE EQ.	30/01/2005		27/10/2009		29/06/2011
RCA	17/06/2008		-		-
TCHAD	06/12/2004		-		-

²⁴ Source : Union Africaine : protocole à la charte africaine des droits des peuples adopté le 11 juillet 2003

CHAPITRE DEUX : PAYSAGE ACTUEL DES ACTEURS FÉMINISTES DANS LA SOUS-RÉGION CEMAC.

Cette partie de l'étude rend compte de l'état actuel des acteurs du militantisme en faveur des droits des femmes. Elle s'appuie sur les données collectées auprès des organisations issues des six pays de la sous-région CEMAC. Même si la représentation spatiale des organisations analysées est déséquilibrée, le traitement des données basé sur la triangulation est de nature à éviter le biais.

Tableau : Présentation de l'échantillon des organisations.

Pays	Nombre d'organisations	Pourcentage
Cameroun	50	32,89%
Centrafrique	24	15,78%
Congo	23	15,13%
Guinée équatoriale	03	2,06%
Gabon	30	19,73%
Tchad	24	15,78%
Total	152	

Source : Cartographie des acteurs féministes en zone CEMAC

2.1. Caractéristiques des organisations féministes

2.1.1. Identification et localisation des organisations féministes

Les organisations rencontrées se singularisent tout naturellement par leur dénomination et très souvent avec des acronymes. Mais parmi elles, une bonne franche ne dispose pas de siège propre. La plupart sont juridiquement constituées suivant la réglementation en vigueur dans chaque pays. Néanmoins, on en rencontre aussi qui ne sont pas formalisées car certains sujets des droits humains à l'instar des questions liées aux minorités sexuelles restent pénalisées dans tous les pays de la sous-région. Presque dans tous les pays de la sous-région, les ONG sont amalgamées avec les associations, la ligne de démarcation est floue. La proportion des organisations qui disposent des sites web reste quasi-marginale. Ce qui limite inéluctablement leur visibilité.

Au regard des différentes dates de création, on peut souligner que c'est surtout à partir de la décennie 90 que le mouvement associatif en Afrique centrale s'est densifié et s'investir véritablement sur le terrain, ce en rapport avec le contexte de libéralisation de la vie sociopolitique. D'autres associations également ont vu le jour en écho aux

appels des dynamiques mondiales à l'instar de Beijing et des partenaires techniques et financiers. Elles n'ont pas atteint un stade de développement avancé.

2.1.2. Les bénéficiaires

La synthèse des informations fournies par les organisations rencontrées et celles exploitées des documents à notre disposition montrent que leurs actions ciblent le grand public, mais particulièrement les groupes vulnérables sont les plus visés en l'occurrence la jeune fille, la veuve, les orphelins, les déplacés internes, les réfugiés, les malades du SIDA, les travailleuses du sexe, les enfants de la rue, prisonniers et détenus...etc.

Le choix orienté vers ces catégories de personnes se justifie par leur vulnérabilité mais aussi l'ampleur des problèmes auxquels elles sont confrontées.

2.1.3. Les missions

Les organisations féministes de la zone CEMAC se caractérisent, en ce qui concerne leurs missions par la diversité de leurs mandats. Après analyse et sans prétendre à l'exhaustivité, les principales missions qui émergent sont les suivantes :

- L'amélioration des conditions de vie de la femme et de la jeune fille,
- La promotion et la protection des droits,
- La lutte contre la précarité,
- lutte contre les violences basées sur le genre,
- l'offre de services aux populations.
- Promotion et vulgarisation des ODD.

Ceci témoigne de la diversité des centres d'intérêt des organisations en questions.

2.1.4. La taille

Par taille des organisations, le souci est vérifier l'effectif du personnel qu'il soit permanent ou non. Les données collectées sur le terrain permettent de constater que les organisations féministes sont pour l'essentiel de petites tailles. La plupart ne dispose pas de personnel permanent. Elles reposent surtout sur leurs promoteurs. Quelques une sortent du lot et peuvent disposer jusqu'à une dizaine de personnes. Mais les conditions salariales sont souvent décriées. Du coup, il y a une instabilité du personnel qui reste à la quête des meilleures conditions de travail.

2.1.5. Niveau d'intervention

La plus grande partie des organisations féministes en zone CEMAC, selon les données collectées montrent que celles-ci ont un rayonnement très limité. La plus grande majorité opère au niveau local qui correspond soit à un quartier ou un village, soit à une ville, commune, département ou régionale. Certaines ont sans doute une couverture nationale, mais leur proportion reste faible. Certes, parmi elles, il y en a qui ont une couverture nationale et même sous régionale à l'instar du REDDHAC, WIFP et GenEgaECCAS naissant.

Les données montrent également un déséquilibre relativement à la couverture géographique. En effet, les organisations féministes sont concentrées dans les grandes villes (les capitales économiques et politiques de la sous-région) au détriment des zones rurales où seules quelques rares organisations œuvrent, mais n'y ont pas un fort enracinement.

2.1.6. Secteurs d'intervention

Les secteurs d'intervention prioritaires des organisations féministes sont entre autres la santé, l'éducation, l'économie (AGR, la promotion de l'entrepreneuriat), politique (les droits civils et politiques, la gouvernance, engagement citoyen), sociale (médiation familiale, entraide, la paix, le dialogue....), changement climatique et environnement etc.

2.1.7. Les principales thématiques

Quelles sont les principales thématiques sur lesquelles votre organisation intervient ? C'est à cette question que tente répondre ce paragraphe.

Les sujets sur lesquels travaillent les organisations féministes sont assez diversifiés. On y retrouve l'égalité, les droits humains, les violences basées sur le genre, les grossesses non désirées, les mutilations sexuelles, la paix, les IST/VIH/SIDA, l'hygiène menstruelles, la santé sexuelle et reproductive, le patriarcat et l'hétéro normativité...etc. Les discriminations et les stéréotypes sexistes ne sont pas en reste.

2.1.8. Réalisations

De manière générale, participe à une large gamme des activités de promotion des droits des femmes. A la lumière données de la cartographie, il s'avère que les organisations féministes concentrent principalement leurs activités sur l'éducation aux droits humains et de la femme en particulier, la santé de mère et de l'enfant (les

IST/VIH/SIDA), les violences basées sur le genre en relation avec de nombreuses crises humanitaires que connaît la sous-région. L'éducation à l'égalité, aux droits sexuels et reproductifs et la lutte contre les grossesses précoces ne sont pas en reste. On remarque également que de plus en plus, les questions de femme et paix prennent assez de proportions dans les rapports des organisations.

2.1.9. Capacité financières

L'essentiel des organisations féministes ne fonctionne pas sur une structure financière stable. Non seulement les financements des membres sont presque inexistantes mais aussi dans la plupart des cas, les gouvernements ne financent pas les organisations. Bien plus, il convient de remarquer que les guichets de financement des bailleurs de fonds sont en nombre très réduits. Les financements sont généralement de courte durée, financement par projet. Ce qui limite la marge de manœuvre des organisations.

2.1.8. Collaboration et partenariat

En réponse à la question de savoir quelles sont les institutions publiques et privés (ministères, organismes, collectivités décentralisées) avec lesquelles vous collaborer, deux niveaux d'analyse méritent être mis en lumière.

Premièrement, on note que la place accordée aux femmes et partant, aux organisations féministes par les pouvoirs publics est de plus importante dans tous les pays de la zone CEMAC. Ainsi, les départements ministériels dédiés aux questions de la femme et de la famille sont, selon les leaders d'organisations rencontrées, leurs partenaires. Les relations avec les pouvoirs publics sont souvent empreintes de suspicion et de méfiance. Deuxièmement, il existe dans tous les pays de la sous-région des partenaires au développement qui soutiennent les actions des organisations féministes. A titre d'illustration on peut citer l'Union Européenne, le Programme des Nations Unies pour le Développement, l'UNICEF, l'ONU-Femmes ...etc. Mais, il faut souligner qu'il existe assez peu de source de financement du coup l'accès au financement est très sélectif et la plupart reprochent aux OSC leur manque de professionnalisme, d'où les relations parfois difficiles. Ainsi, certaines associations rencontrées ont des difficultés pour répondre aux exigences des PTF, dont ils considèrent que leurs procédures requièrent une expertise technique bien au-delà de la leur et paraissent de ce fait inaccessible.

2.2. Analyse des forces, des faiblesses des organisations et besoins prioritaires

2.2.1. Forces et faiblesses

La description du fonctionnement des organisations a permis de voir émerger à la fois leurs forces et leurs faiblesses qu'il convient de mettre en lumière. Car, c'est en s'appuyant sur ses forces qu'une organisation peut véritablement corriger ses faiblesses.

Le tableau qui suit présente la synthèse de la situation de toutes les organisations. C'est en partie les réponses à la question de savoir selon vous, quelles sont principales faiblesses en matière de défense / protection / Promotion des droits des femmes d'une part et le fruit de l'exploitation de la documentation d'autre part.

Les forces	Les faiblesses
✓ Meilleure prise de conscience des problèmes des droits humains particulièrement des droits de la femme ✓ L'existence d'un noyau d'organisations engagées en faveur des droits de la femme. ✓ Existence de l'expertise dans certains pays notamment au Cameroun ✓ Ratification de plusieurs textes au niveau régional par les Etats ✓ La faiblesse du mouvement associatif de femmes	✓ Le peu d'engagement de la majorité des femmes pour leur propre promotion ; ✓ Prégnance des conflits de leadership inter-organisations ✓ Compétences relatives et insuffisantes des femmes en matière des problématiques de l'égalité et de l'autonomie des femmes ; ✓ Le manque d'expériences des ONG œuvrant pour la promotion de l'égalité des sexes ; ✓ Faible capacité financière des organisations féministes de la zone CEMAC ; ✓ La faible représentativité des femmes dans les sphères de prise de décision. ✓ Répartition territoriale déséquilibrée des organisations féministes : concentration dans les zones urbaines ; ✓ La responsabilité des femmes elles-mêmes : Les femmes ne saisissent pas les opportunités qui leur sont offertes).

	✓ Les associations de femmes au niveau sous régional souvent composées d'une élite (avocates, juristes et universitaires) ✓ Difficultés des OSC au niveau régional pour influencer la prise de décision ✓ L'insuffisance notoire de personnes ressources dans les associations de femmes;
--	---

2.2.2. Besoins prioritaires

Selon vous, quelles sont vos principales besoins prioritaires en matière de défense / protection / promotion des droits des femmes ? C'est la question qui a été adressée aux organisations et dont les réponses sont présentées ci-dessous. Celles-ci sont complétées avec les données issues d'autres sources.

- Disposer des financements pérennes, sur le long terme ;
- Pouvoir passer au stade des ressources humaines permanentes et rémunérées. Ceci est vu comme la solution pour assurer la pérennité des structures ;
- Avoir de meilleurs moyens de travail (informatique, moyens de déplacement) ;
- De la formation pour mieux maîtriser les thèmes liés à l'égalité et à l'autonomie de la femme ;
- De la formation pour renforcer les capacités institutionnelles (gestion de projets) ;
- Le besoin de se fédérer pour rechercher des synergies, des complémentarités et créer des coalitions d'acteurs ;
- La participation à l'élaboration et au suivi des politiques publiques nationales et sous régionales.

CHAPITRE TROIS :

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ETUDE ET RECOMMANDATIONS

L'exploration de l'environnement dans lequel baignent les acteurs du féminisme en Afrique centrale a permis d'en extraire les opportunités et les menaces. Le questionnement des organisations féministes a permis de dégager les forces et les faiblesses. Venant ainsi à la suite, cette troisième partie cherche à mettre en lumière les principaux éléments pertinents qui découlent de la synthèse.

3.1. Les enjeux et défis de la promotion des droits des femmes en Afrique Centrale

La problématique de l'égalité et de l'autonomisation des femmes présente un certain nombre d'enjeux et défis qu'il convient de souligner à grands traits.

3.1.1. Les disparités hommes-femmes : Une réalité criarde en zone CEMAC

Dans la zone CEMAC, le fossé hommes-femmes est encore plus large et la situation plus complexe, compte tenu du contexte culturel et traditionnel ancré dans les croyances, les normes et les pratiques, lesquels favorisent discrimination et pauvreté au féminin. La réalité montre que le nombre de femmes vivant dans la pauvreté dépasse de loin celui des hommes. Et si on n'y prend garde, le fossé va davantage se creuser. En effet, la participation des femmes dans l'économie de marché a augmenté, notamment dans le secteur informel, ce qui n'empêche pas que, dans le même temps, la charge de travail domestique des femmes n'ait pas diminué.

Dès lors, globalement, la situation de la femme dans la zone CEMAC fait-elle la part belle à de larges disparités hommes-femmes dans l'éducation et à des disparités considérables au niveau de l'emploi dans le secteur formel ainsi qu'à une prédominance des femmes dans les secteurs informels et agricoles, où elles sont confrontées à de fortes disparités sexuelles dans l'accès à la terre et dans son contrôle, dans les technologies modernes ainsi qu'au niveau du temps et des autres actifs productifs.

3.1.1. L'engagement irréversible des états de la zone CEMAC en faveur de l'égalité :

Les gouvernements des pays de la zone CEMAC ont pris des engagements importants envers l'égalité des sexes. En témoignent les différents et nombreux conventions et instruments internationaux y relatifs qui ont été ratifiés ainsi que l'adhésion aux ODD. Egalement, de nombreux efforts sont faits pour les incorporer dans leurs dispositifs juridiques internes et des mesures concrètes sont prises pour garantir l'exercice et la jouissance par les femmes de leurs droits fondamentaux. Cet engagement offre à la fois des lueurs d'espoir et des opportunités d'action. Seulement, cet engagement mérite davantage se matérialiser à travers des allocations budgétaires conséquentes sur les thématiques genres.

3.1.2. L'impérieuse nécessité d'une croissance inclusive

Les femmes constituent la majeure partie de la population de la zone CEMAC. Elles constituent également la partie de la population la plus pauvre. Les objectifs de croissance poursuivis par les pays de la CEMAC sur les trajectoires de l'émergence ne pourront être atteints que si la sous-région est capable de mettre à profit ce que les femmes sont en mesure de faire pour participer pleinement à la vie économique, sociale et politique. Cela nécessitera d'intensifier les efforts pour éliminer la discrimination et promouvoir l'égalité des droits. Autrement dit l'émancipation économique des femmes, constitue l'une des clés sûre de l'accélération de la croissance, du développement et de la réduction de la pauvreté. C'est sans doute pour cette raison que la Banque Mondiale dans son étude intitulé « *Can Africa Claim the 21st Century?* » a soutenu que l'Afrique possède des réserves de croissance cachées au niveau de son capital humain, mais surtout des femmes, qui fournissent plus de la moitié de la main d'œuvre de la région tout en n'ayant pas un accès égal à l'éducation et aux facteurs de production.

3.1.4. Mobilisation des partenaires techniques autour de la question de l'égalité

On assiste également à une mobilisation très forte des Partenaires Techniques et Financiers, des Organisations de la Société Civile et des ONGs sur les différentes priorités du plan d'action de la plate-forme de Beijing.

3.1.5. La stabilité politique relative et l'insécurité en zone CEMAC.

Elle constitue une menace réelle à la promotion de l'égalité et de l'autonomie des femmes. Car les femmes sont celles mêmes qui payent le plus lourd tribut des crises et des conflits qui tendent à généraliser en Afrique centrale. Ces situations se sont

ainsi affirmées comme des moments de rétrécissements des libertés fondamentales et des violences graves à l'égard des femmes.

3.1.6. L'intérêt progressif des parlementaires pour la promotion du genre.

Dans presque tous les pays de la zone CEMAC on assiste à un regain d'intérêt des parlementaires pour les questions d'égalité et d'autonomisation des femmes. Ceci constitue une opportunité indéniable pour le militantisme féministe.

3.2. Les principales contraintes du militantisme féministe de la zone CEMAC

L'action militante des féministes dans la zone CEMAC ne peut véritablement porter ses fruits que si certaines contraintes sont élucidées. L'essentiel de ces obstacles sont mis en exergue ci-dessous.

3.2.1. Faiblesse de la cohésion et de la collaboration.

La collaboration des organisations féministes tant au niveau des pays qu'au niveau sous-régional reste très embryonnaire. En effet, elles mènent une concurrence rude face aux financements et ce qui les emmène très souvent à ne pas partager des informations. En plus, les conflits de leadership sapent le portage et la bonne marche des projets collectifs.

3.1.2. Faiblesse de la base associative.

Les organisations féministes de la zone CEMAC ont peu de soutien à l'intérieur de leurs propres pays. Elles ont en général peu de membres sympathisants et peu de donateurs. De nombreuses associations sont en fait des petits noyaux d'individus (parfois un individu) ne cherchant pas spécialement à asseoir leur activité sur une base réellement associative.

3.2.3. La vulnérabilité financière

La plupart des organisations féministes sont caractérisées par une vulnérabilité financière notoire.

Leurs difficultés financières tiennent prioritairement en la rareté des ressources propres issues des cotisations des organisations membres. Elles sont dépendantes des financements externes. Aussi est-il difficile pour elles d'arriver à un véritable dialogue avec les bailleurs de fonds. Leur marge de manœuvre reste étroite dans un contexte où il est difficile de multiplier les partenariats, lesquels constituent un gage d'une plus grande liberté d'action et d'une meilleure capacité de négociation.

3.2.4. La couverture d'une large palette de secteurs d'intervention

Les organisations féministes investissent un large spectre de secteurs. Ce qui leur ouvre des perspectives de collaboration avec une multitude d'acteurs dans différents secteurs. Mais cela peut aussi constituer un handicap, car ne dit-on pas que qui trop embrasse mal étreint ? A la vérité, cette posture est symptomatique d'un environnement dans lequel les financements sont rares.

3.2.5. Compétences techniques insuffisances.

Certes, les compétences des organisations étudiées varient selon les organisations et selon les pays. De manière globale, les organisations camerounaises semblent mieux avoir plus de compétences techniques que celles des autres pays de la CEMAC. Elles pourraient à cet égard servir de pôle de renforcement des capacités. Mais il convient également de souligner qu'au regard de la complexité et de l'évolution constante de la problématique égalitaire, toutes les organisations féministes ont un besoin de renforcement des capacités.

3.3. Recommandations pour une meilleure performance des acteurs féministes de la zone CEMAC.

Pour être davantage précises, les recommandations ciblent trois principales catégories d'acteurs clefs que sont les Etats, les PTF et les OSC féministes.

3.3.1. A l'endroit des Etats et gouvernements de la zone CEMAC

- ❖ Renforcer le positionnement des femmes dans les mécanismes et programmes de croissance et d'intégration sous régionale ;
- ❖ Améliorer la part du budget alloué à la promotion du genre dans les Budgets d'investissements publics notamment des ministères en charge de ces questions ;
- ❖ Mettre en place un fonds genre CEMAC pour la promotion des initiatives de promotion du genre dans la sous-région ;
- ❖ Rendre effectives les dispositions législatives favorables aux femmes (les quotas par exemples)

3.4.2. A l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers

- Soutenir les Etats de sous-région CEMAC au niveau de la mise en œuvre des engagements pris en faveur de l'égalité des chances et de l'émancipation, conformément aux dispositions des stratégies nationales de développement ;
- Mettre en place un fonds pour la mise en œuvre des engagements en termes d'égalité des sexes et d'émancipation ;
- Soutenir les projets/programmes d'envergure sous régionale afin de favoriser le partage d'expériences et les échanges d'informations.

3.4.3. A l'égard des OSC féministes

- ❖ Renforcer les coalitions d'acteurs multi-niveaux (national et régional) ouverts sur l'extérieur afin de faire entendre la voix des femmes de la sous-région ;
- ❖ Améliorer le fonctionnement interne des organisations afin de les rendre plus performantes ;
- ❖ Rendre plus visibles les organisations et leurs actions notamment via internet et autres réseaux sociaux, tels face book, Instagramm, Twitter et autres.

La liste des organisations publiées ici n'est pas exhaustive. Cette liste reste ouverte. D'ailleurs, le rapport n'est qu'un draft soumis à l'appréciation des différentes parties prenantes.

1. Les ASSOCIATIONS DE LA GUINEE EQUATORIALE

N°	DENOMINATION	LOCALITE	DOMAINE	PERSONNES CONTACTS	EMAIL
1	FEMME IDEALE (MUJER IDEALE)	MALABO		Lucas Nguema Escalada	
2	EGALITE ET DROITS DE LA FEMME EN AFRIQUE	MALABO 2		ANASTASIA NZE ADA	
3	SOMO PARTE DEL MUNDO		Association LGBTI de Guinée équatoriale	Melibea OBONO	

2. Les ASSOCIATIONS DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

N°	DENOMINATION	LOCALITE	DOMAINE	PERSO NNES CONTA CTS	EMAIL/ TELEPHONE
1	ASSOCIATION DES FEMMES JURISTES DE CENTRAFRIQUE	BANGUI Avenue de l'indépendance, beside the artisanal center	Aide psychologique et sociale et le soutien juridique.	NADIA CARINE FORNEL POUTO U	Femmjuristes@yahoo.fr +236 72 54 14 41
2	ASSOCIATION DES FEMMES MUSULMANES DE CENTRAFRIQUE		Développement, éducation à la paix, réconciliation		Afcd_rca@yahoo.fr +23675508587/75053678
3	ASSOCIATION CENTRAFRICAINE POUR LE BIEN ÊTRE FAMILIAL	BANGUI Ecole Nas Tral Dine 3 ^{ème} arr			
4	ASSOCIATION FEMMES DE	BANGUI	Former les femmes veuves de R		Femmes.de.centrafrigue@gmail.com

	CENTRAFRIQUE Créé en 2012		CA à un métier pour retrouver autonomie financière et leur dignité.		
5	CENTRE POUR LA PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANT	BANGUI Quartier GALABAD JA	Promouvoir et protéger les droits de l'enfant en RCA.		djamoussremy@gmail.com +236 75 74 09 38/72550167
6	DORCAS ESPERANCE POUR LE DEVELOPPEME NT DURABLE		Aider les populations vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, à développer des initiatives pour économiqu ement indépendan t.		dorcasesperance@yahoo.fr
7	FEMMES HOMMES, ACTION PLUS	BANGUI Behind the chinese clinic Camac 200 villa quarter	Réintégrer les femmes et les enfants soldats de la LRA dans leurs communau tés..		femmespluscartati@gmail.com
8	FONDATION LES ENFANTS D'ABORD	BANGUI 1 ^{er} arrondisse ment, avenue OMAR BONGO, stade 20 000 PLACE	droit des enfants		ngaksrichard@gmail.com +236 75136433/72889735
9	GROUPE D'ACTION DE	BANGUI	Groupe d'action, de		http://www.gapafot.cf crosiribi@yahoo.fr

	PAIX ET DE FORMATION POUR LA TRANSFORMAT ION		Paix et de Formation pour la		+236 75 04 38 54
1 0	JEUNES AGENTS DE DEVELOPPEME NT	Stade complexe 20.000 Places, salle 80 ? BANGUI	Jeunes Agents de Répondre aux défis du développe ment du continent africain et de la planète dans toute sa globalité à travers l'accompag nement de la mise en œuvre des Objectifs du Développe ment Durable (ODD)		youthagentofdevelopment@gmail.com +236 75202306/72035987
1 1	KODE TI KWA (Valeur du travail) ,	BANGUI Avenue 15 mars, face Eglise BETHEL	Promouvoi r la cohésion économiqu e et sociale en particulier chez les jeunes en RCA.		hubertzab@yahoo.fr +236 75567648/70903608/7 2562687
1 2	MABOKO NA MABOKO (Main dans la Main)	Maison des jeunes, 8 ^{ème} arrondisse ment	Santé, l'entrepren ariat jeune et la cohésion sociale au sein des communaut és centrafricai nes.		Mganabo75@gmail.com +23675246343
1 3	OBSERVATOIR	BANGUI	Promotion des droits		https://rongdhrca.wordpress.com/

	E CENTRAFRICA N DES DROITS DE L'HOMME	Avenue BENZ-VI, face école maternelle vie-espoir	de l'homme en Afrique centrale) et membre de la société civile des grands lacs.		eabondade@yahoo.fr +236 75203505/75503813
1 4	OISEAU DE LA PAIX	Centre protestant pour la jeunesse RCA	Sensibiliser les jeunes à la non- violence		Fabricebirdofpeace@gmail.com +236 72236597
1 5	ORGANISATION DES JEUNES LEADERS POUR LE DEVELOPPEMENT	1044, RUE 7 , LANKOIGAN BANGUI	constructio n de la paix et la réconciliatio n en RCA.		azocrap@gmail.com +236 72538614
1 6	PLATE FORME INTERCONFES SIONNELLE DE LA JEUNESSE CENTRAFRICA INE	BANGUI, 1 ^{er} arrondisse ment Derrière cité VERRET	Promouvoir et développer le travail de ses membres dans les secteurs de la promotion de l'égalité, du respect et de la justice en RCA.		piicacentrafrique@yahoo.fr + 237 72607469
1 7	PLUS DE VITALITE	BANGU I, avenue BENZ- VI, rue 5021, chef Zanga mette, 5 ^{ème} arrondi	Développe r des réponses d'urgence aux problèmes humanitair es et développe mentaux pour les population		http://www.Vitale- plus.org vitaliteplusbambari@ya hoo.fr +236 72295283

		ssement	s dans le besoin		
18	PROSPERITE		Femmes, Paix et sécurité		Prosperite_rca@yahoo.fr +236 72110068/77093395
19	RESEAU NATIONAL DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE EN DROITS DE L'HOMME		Prévention des conflits		https://www.facebook.com/rnojdhrca mandedjapou_fernand@yahoo.fr
20	SYNERGIE EN FAVEUR DES JEUNES DE CENTRAFRIQUE enfants et jeunes	Quartier Benz-vi BP 1061 BANGUI	Projet d'entrepreneuriat		syfajica@gmail.com +236 72244727
21	UNION DES JEUNES MUSULMANS DE CENTRAFRIQUE EDUCATION A LA PAIX ET RECONCILIATION		Promouvoir l'éducation, la solidarité et la santé chez les jeunes musulmans au sein de la communauté		+236 75712271/72695472
22	YE TI MABOKO TI MON SI (COMPTE SUR TOI)		Valoriser les femmes de RCA.		

23	ASSOCIATION DES FEMMES CENTRAFRICA INES INGENIEURS DU DEVELOPPEME NT RURAL		Soutenir et accompagn er les petits producteurs familiaux		https :www.afcidr.org gradele70@yahoo.fr
24	ONG CDS		AGRICULTU RE	WILLYB IRO KONGO MBE EUDOX IE	

3. Les ASSOCIATIONS DU TCHAD

N °	DENOMINATI ON	LOCALI TE ET	DOMAINE	PERSO NNES CONTA CTS	EMAIL ET TELEPHONE
1	CELLULE DE LIAISON ET D'INFORMAT ION DES ASSOCIATIO NS FEMININES	N'DJAM ENA BP. 4307	mène des actions en faveur des femmes pour la promotion et la défense de leurs Droits		Marabanengarodjilo@gmail.com + 235 22516800/2251673 4 /66278507/ 66290949 66293843
2	CELLULE DES ETUDES DE SOUTIEN ET D'ACTION POUR LE DEVELOPPE MENT ET LA PAIX		Défense des leaders d'opinion et les autorités administratives et traditionnelles, sur les questions liées à l'accès des femmes à la terre et l'entrée dans le processus décisionnel.		Cesadep1997@gmail.com mmaouale@gmail.com + 235 22 53 34 18/ 66 291291/66291291/ 99786359
3	ASSOCIATIO		violations des droits humains y compris ceux		afpd@gmail.com

	N DES FEMMES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA CULTURE DE LA PAIX AU TCHAD		des femmes et des enfants.		+235 662940/66519658
4	ASSOCIATION DES FEMMES TCHADIENNES RURALES		l'amélioration du mode de vie des femmes à la campagne, des personnes âgées et des enfants		
5	COMITE DIOCESAIN JUSTICE ET PAIX	CDJP BP 61 MOUNDOU	Dénoncer l'injustice.		+235 66324954/66264267
6	ACTION HUMANITAIRE D'ENTRAIDE ET ACTION SOCIALE				
9	ASSOCIATION JEUNESSE POUR LA PAIX ET LA NON VIOLENCE				
10	ASSOCIATION NIANG PENA				
11	ASSOCIATION POUR LE DIALOGUE ENTRE LES JEUNES DE DIVERSES RELIGIONS				
12	ASSOCIATION TCHADIENNE POUR LA				

	PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME				
1 3	FEMMES JURISTES DU TCHAD	BP 4089 N'DJAM ENA 5 ^{ème} arrondiss ement	Visé à améliorer les conditions socio-legal et à défendre les droits des femmes et des enfants		juristchadienne@yahoo.fr +235 22533074
1 4	LIGUE TCHADIENN E DES DROITS DE L'HOMME				
1 5	UNION DES FEMMES POUR LA PAIX	MOUND OU UFEP, cellule de Moudou BP 173 Quartier Gueldje m	travaille pour la paix, le développement et la promotion des droits des femmes à Moundou		nodjitirebecca@yahoo.fr 235 66265167/9949097 1
1 7	ASSOCIATIO N POUR LA PROMOTION DES LIBERTES FONDAMENT ALES DU TCHAD				
1 8	ASSOCIATIO N TCHADIENN E POUR LE BIEN ETRE FAMILIAL		action de plaidoyer pour amener les décideurs à prendre des mesures discriminatoires favorables aux femmes dans le domaine de la Santé de Reproduction.		
1 9	RESEAUX DES ASSOCIATIO NS DES DROITS DE				

	L'HOMME AU TCHAD				
20	CIVITAS TCHAD				
21	UNION DES ASSOCIATIONS FEMINISTES ARABOPHONES				
22	ORGANISATION DES FEMMES CHRETIENNES DE L'ENTENTE		mène des actions de développement en faveur des femmes par le biais de formations pratiques, par exemple la fabrication de produits locaux tels que la confiture, la tomate concentrée, etc.		
23	L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELLES AFRICAINES DE LA COMMUNICATION	N'DJAMENA	Faciliter l'accès des femmes à l'information sur leurs droits; Lutter contre la diffusion d'images négatives et stéréotypées sur les femmes dans les médias;		
24	DIYAN ROY FEMME VERTUEUSE	N'DJAMENA		FATIME MABEL BENANE	+235 66248076

4. Les ASSOCIATIONS DU GABON

N°	DENOMINATION	LOCALITE	DOMAINES	PERSONNES CONTACTS	EMAIL et TELEPHONE
1	ONG SIFOS				+24105315178 / 07908227

2	AWEP				+24105315178 email info @ ongerifos
3	ONG MALACHIE			PEPECY OGOULIGUE NDE,	24165212284 / + 3375004611
4	FAWE				+24166262752
5	FEMMES ACTIVES DU GABON				+241 66478182
6	COMITÉ MISS RONDELLE ET JOLIE				+24174850024
7	ASSOCIATION GOLDEN WOMEN DANS WOLEU NTEM				+24174874560
8	ONG ACADE				+24165197841
9	ASSOCIATION POUR LE PROGRESS ET LA DEFENSE DES DROIT DES FEMMES				+24161768765
1 0	ASSOCIATION DES FILLES MERES	LIBREVI LLE		PIERETTE OYANE	+2416734297
1 1	ASSOCIATION DE FEMMES JURISTES DU GABON				
1 2	ASSOCIATION DES FEMMES POUR LE DÉVELOPPEM ENT DE LA SOLIDARITÉ				
1 3	ONG FEMMES LEVE TOI				+ 241 062873708
1 4	ONG A GIRLS POUR LE GENRE				+241 077062577
1 5	OBSERVATOIR E DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA PARITE (ODEFPA)			Honorine NZET- BITEGHE	+241 077331456 pyovean@yahoo.fr
1 6	ASSOCIATION CRI DE FEMMES			Mme ELLOUE CALLEOPECIE	http ://www.cri de femme.com + 241062297729
1 7	AFROSAI_GIZ			JULIA BASTIAN AND	

				THERESS NGO -BABA MACK	
1 8	PROMOTION DES DROITS DES FEMMES				
1 9	FEMMES SOLIDAIRES		Défense contreVB G		+241 077 87 81 40 /077 31 52 42 / 066 27 06 47
2 0	ASSOCIATION ARC-EN-CIEL	Vallée Sainte Marie, derrière la Cathédra le, Libreville	Lutte contre violence sous toutes ses formes	Sr Julienne EYEYA	Aecespoir2013@gmail.com +241 07480676/04466048
2 1	DYNAMIQUE DES FEMMES LEADERS POUR LA PAIX				
2 2	BUREAUX POUR LA COORDINATIO N DES ONG FEMININES	LIBREVI LLE			aguienne@yahoo.fr
2 3	COMITE NATIONALE POUR LA PAIX ET LE DEVELOPPEM ENT	LIBREVI LLE			
2 4	PLATE FORME DES FEMMES POUR LE DEVELOPPEM ENT	LIBREVI LLE			
2 5	AGIR POUR LE GENRE	LIBREVI LLE			
2 6	MOUVEMENTS GABONAIS POUR LE BIEN ETRE FAMILIAL				
2 7	ASSOCIATION DES FEMMES AFRICAINES FACE AU SIDA (SWAA)	LIBREVI LLE			Swaagabon2@yahoo.fr
2 8	ASSOCIATIO N DES FEMMES	LIBREVI LLE			

	POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITE ET LUTTE CONTRE LES MST/VIH				
29	ASSOCIATION OEUVRANT DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE A BITAM			MARIE ODETTE MOUGISSI	
30	ONG CONSCIENCE				matelo2@yahoo.fr

4. Les ASSOCIATIONS DU CAMEROUN

N°	DENOMINATION	LOCALITE	DOMAINES	PERSONNES CONTACTS	EMAIL et TELEPHONE
1	ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, créé en 1991	YAOUNDE ; MAROUA BAFOUSAM Etc.	VBG		
2	L'ASSOCIATION CAMEROUNAISE DES FEMMES JURISTES (ACAFEJ)	YAOUNDE DOUALA	Edification du droit camerounais		
3	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LA MERE ET DE L'ENFANT (ADHAME)				

4	FEDERATION DES RESEAUX DES ASSOCIATION S FEMININES DU CAMEROON (FERAFCAM)	YAOUND E		ROSE NYOBE	
5	ORGANISATIO N OF RURAL WOMEN'SDEV ELOPMENT ASSOCIATION FOR PROGRESS	MUYUKA			
6	RESEAU DES FEMMES ACTIVES DE LA CEMAC				
7	DENIS MIKI FOUNDATION	LIMBE	VBG, Santé de la Reproducti on	DENIS MIKI	+237 652975740/677985413 contact@dnismikifoundation.org www.denismikifoundation.org
8	NDES FOUNDATION	BAMEND A	Egalité de genre	Stanley NDE	info@ndefoundation.org
9	INTERFAITH VISION FOUNDATION	BAMEND A	Droits de l'Homme	Anne Stella FOMUMB ON	+ 237 699065259/677665022 ivfcam@yahoo.fr ivfcam@gmail.com
1 0	IREBUILD AFRICA	YAOUND E	Jeunes filles et femmes	ETONDE ELIOT NCHANG	+237 681501976/656942536 etondeliot@gmail.com irebuildafrica@gmail.com
1 1	CAMEROONIAN VOLUNTEERS FOR WOMEN EMPOWERMEN T	BAMEND A	Personnes vivant avec handicap	BONGWI NG Justin	
1 2	WOMEN FOR A CHANGE CAMEROON	BUEA	VBG, adolescent es	ZONEZIW OH	https://www.wfaccameroon.org +237 667 047 533
1 3	MOTHER OF HOPE	BAFOUS SAM BAMEND A	Egalité des sexes	Adeline IJANG	www.mohcam.org
1 4	HORIZON FEMMES	YAOUND E	Epanouiss ement de		https://www.horizonsfemmes.org

			la jeune fille		
15	BETTER WORLD COMMUNITY AND ADVOCACY ORGANIZATION	BAMEND A	Protection des femmes, enfants	ELINOR Pearl	+237 674513391
16	FEARLESS WOMEN INTERNATIONAL	LIMBE	Renforcer les connaissances des femmes	MUGOB HELENE	helenmugob@gmail.com
17	WOMEN IN ACTION AGAINST GENDER BASED VIOLENCE	BAMEND A	Droit des femmes	AQUINA FRANCO	Community@namali.org
18	FOUNDATION FOR WOMEN 'S ADVANCEMENT	BAMEND A	Jeunes filles et femmes pauvres		
19	SUSTAINABLE WOMEN ORGANIZATION	BAMEND A	Bâtir les communautés durables	TEBI HONOURINE	+237 674 23 27 41 swomencam@gmail.com
20	ASPIRED WOMEN EMPOWERMENT AND DEVELOPMENT ORGANISATION	BAMEND A	Promouvoir la femme et son développement	CINTHIA AKWEYA NCHENO	aswedongo@gmail.com
21	WOMEN IN ALTERNATIVE ACTION CAMEROON	YAOUND E	Filles et Femmes, DPI	JUSTINE KWACHU NGUM	+237 677 487 667 Waacameroon@yahoo.fr
22	DUCTU FOUNDATION	KUMBO	Aider les jeunes filles et les communautés	VERKIJIK A DIVINE NYUYKI	+237 655 51 44 20 dutufoundation@gmail.com
23	MBOWEH WOMEN DEVELOPMENT ASSOCIATION CAMEROON	BUEA	Droits des femmes	EVELYN NOJANG	+237 677 53 10 01 mbonweh_uda@yahoo.com
24	HOPE FOUNDATION CAMEROON	BERTOU A	Promotion économique de la femme	GERARD BUBGEE	https://www.hope-young.org +237 650 64 65 65

25	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'AUTONOMIE ET DROITS DE LA FILLE	EXTREME NORD	Promotion de la jeune fille		+237 695 68 09 13
26	GOODNESS AND MERCY MISSION	BOYO	Filles et enfants défavorisés	TEH FRANCIS YAI	revteh@gmail.com
27	DEVELOPMENT AND EDUCATION FOUNDATION	YAOUNDE	Améliorer la qualité de vie des jeunes filles	ELVIS N. IKOME	+237 682 662 587 info@cadef.org
28	GRASSROOTS WOMEN EMPOWERMENT ORGANIZATION	NTARIKON BAMENDA	Promouvoir la paix	L. FONJONG	+237 675 05 82 00
29	BUILDING TOGETHER CAMEROON	YAOUNDE	Femmes rurales, déplacées internes et adolescentes	ANNA ENDOUH	+ 237 699 26 06 71 annaendouh@gmail.com
30	ASSOCIATION FEMMES ET ENFANTS	DOUALA	Santé de la reproduction, VBG, Résilience	KENMOGNE M. PAULINE	+ 237 674 38 48 26 afemmesenfants@yahoo.fr
31	SOURIRE DE FEMMES	YAOUNDE		VIVIANE TATHI	+ 237 6979168 95
32	CITIZEN SCHOOL OUEST	BAFOUSAM		FOPA CAROLE	+237 651291565
33	ASSOCIATION OSE	YAOUNDE		ARMELLE TOUKO	+237 693 229034
34	ASSOCIATION APAD	YAOUNDE		YOUSSEU FLORENCE	+237 6518765 69
35	RESEAU NATIONALE DES TANTINES	YAOUNDE	Lutte contre le repassage des seins	QUEENTASE	+237 675252885
36	WEKARE	YAOUNDE		MARIE LAURE JATSA	+237657001461
37	MEILLEURE GENERATION	YAOUNDE		AICHATOU MINKAÏLOU	+237 6790518044 aichatouminlailou@gmail.com meilleuregeneration@gmail.com

38	AGUI FOUNDATION	YAOUND E	création pour jeunes filles privilégiées et non privilégiées	NAVONIN E AGNES KUOH	Navoniak2004@gmail.com http://agui-fashion-org . +237 653718915
39	WOMEN PEACE INITIATIVES	DOUALA	Femmes paix et sécurité	NATHALI E FOKO	+ 237 652 08 50 47 womenpeaceinitiatives@gmail.com
40	WOMEN'S COUNSELLING AND INFORMATION CENTER	DOUALA	Clinique juridique	Me Evelyn NTANFA	677090332 yventanfa@yahoo.fr ; womencic@yahoo.com
41	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LA PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DE LA FEMME AFRICAINE	DOUALA	VGB	DJEPANG YVONNE ARMAND E	associationlucovifa@ymail.com + 237 675093785
42	COLLECTIF DES FEMMES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENFANT	DOUALA	Droit de l'enfant et de la femme	DORA SENDE	+ 237 699929240 cofepre@yahoo.fr
43	SERVITAS CAMEROON	DOUALA	VBG	CHANTAL KAMBIWA	+237 677627817 Kambiwa@yahoo.fr
44	Association « FEMMES ! REVIVRE » (AFER)	DOUALA	VBG	MARIE ALVISSE TZEGOU O	matzegouo@yahoo.fr +237 694094894
45	ASSOCIATION DES FEMMES ALBINS DU CAMEROUN	DOUALA	ALBINIS ME	NJOMNANG Epse WAFO Marie	femmedecoeur_t@yahoo.fr + 237 699701662/ 670245038
46	DESTINY GIRLS	DOUALA		NGUIFFO ELVIS	+ 237 697244799

				CHRISTIANA	
47	MORE WOMEN IN POLITICS	YAOUNDÉ	Démocratie au féminin	JUSTINE DIFFO TCHUNKAM	justinediffo@gmail.com www.morewomeninpolitics.com
48	CERCLE DES FILLES ET FEMMEACTIVES POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS SOCIO ECONOMIQUES ET CULTURELLES DES FEMMES ET FILLES				
49	RURAL WOMEN DEVELOPMENT CENTRE	BUEA		NYANDOH PAHOTADFOR	
50	SURAMAMA	DOUALA	EMANCIPATION DE LA FEMME BORORO		
51	ASSOCIATION POUR L'EPANOUISSEMENT DE LA JEUNE FEMME	MAKABAYE EXTREME NORD		LAURE STEPHANIE	
52	ASSOCIATION TRANSAMICAL GENRE	YAOUNDÉ			
53	FEMMES SANTE ET DEVELOPPEMENT	YAOUNDÉ			Fesade2003@yahoo.fr http://www.fesade.org
54	GLOBAL SOCIAL ACTION	YAOUNDÉ			697970802
55	ASSOCIATION DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH	YAOUNDÉ			RéCAP+

56	RESEAU DES JEUNES VIVANT AVEC LE VIH	YAOUNDE			RéCAJ+
57	ASSOCIATION AFFIRMATIVE ACTION LGBT	YAOUNDE			
58	HEALTH AND HUMAN RIGHTS	BERTOUA			
59	ASSOCIATION WOMEN FOR PEACE MEDIATION AND CONFLICTS PREVENTION	YAOUNDE		DIFFO ELISE	699165850
60	ASSOCIATION DES REFUGIES SANS FRONTIERE	DOUALA		MOUND ZEGO DANIEL	+237677878279
61	ASSOCIATION POUR LA VULGARISATION DES DROITS DES FEMMES ET DES ENFANTS	DOUALA		ME TCHAMO	+237 699954983
62	ASSOCIATION DES JURISTES POUR L'INTEGRITE SOCIALE ET L'EXCELLENCE AU FEMININ	DOUALA		ME TCHAKOUNTE	+237 677780915
63	WOMEN IN DEVELOPMENT	YAOUNDE		ADAKO U AMAH	+237 677752914
64	ALDEPA	MAROUA		WANDOU MARTHE	+237 677646278
65	HOPE FOR CHILDREN	EBOLOWA		VANESA ABENG	+237 693932236
66	FEMMES EN ACTION POUR LE	BAFOUSAM		ELISE KAMDEM	+237 677650445

	DEVELOPPEMENT				
67	ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT	YAOUNDE		FELICITE DJOUKOUO	+237 675 78 70 46
68	NOUVEAUX DROITS DE L'HOMME	YAOUNDE		CYRILLE BECHON	+237 675447418
69	CAWOPEM	BAMENDA		MUMABIH YVONNE	+237 6777670671
70	REACH OUT	BUEA		ESTHER OMAM	+237 677405602
71	FORUM DES FEMMES AUTOCHTONES DU CAMEROUN	YAOUNDE		AISETU BOUBA	+237 698 14 45 55
72	INTER ACTION SOCIALE	YAOUNDE		ANNICK SONGUE	+237 697 49 39 69
73	WAA	YAOUNDE		JUSTINE KWACHU	+237 677 487 667
74	ASSOCIATION POUR L'ASSISTANCE HUMANITAIRE	YAOUNDE			
75	T-GENDER POSITIVE-VISION	YAOUNDE			
76	ASSOCIATION CAMEROUNAISE POUR L'EPANOUISSEMENT ET L'AUTONOMISATION DES PERSONNES VULNERABLES	YAOUNDE			+237 656008477 asceaupvcam@gmail.com
77	AMAS PLUS	EDEA			
78	CAM FAIDS	YAOUNDE			
79	AFASO CM	YAOUNDE			www.afaso.org

80	ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DE LA FEMME CAMEROUN	YAOUNDE			
81	ACODEVO OCEAN	KRIBI			
82	AFFIRMATIVE ACTION OFFICIEL	YAOUNDE			http://www.affirmativeact.org/
83	SOUTIEN HUMANITAIRE DANS L'HUMANITE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ACTION SOCIALE	YAOUNDE			+237 694799255 shudascameroun@gmail.com
84	ASSOCIATION DYNAMIQUE FEMMES	NKONG SAMBA		SIEWE CLAUDE	+237 677331995/699350717
85	ASSOCIATION DES FEMMES HANDICAPEES DU MOUNGO	NKONG SAMBA			+237 670175584/699480661
88	COMMON ACTION FOR GENDER DEVELOPMENT COMAGEND			SALLY MBOUMIEN	+237 675 46 99 66 comagend@gmail.com
89	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENTREPREUNARIAT FEMININ	DOUALA		CLARISSE EMBOLLO	+237 699773433

5. Les ASSOCIATIONS DU CONGO BRAZZAVILLE

N °	DENOMINATION	LOCALITE	DOMAINE S	PERSONNE S CONTACTS	EMAIL et TELEPHO NE
1	RPDH/CAJAC	BRAZAVILL E		JEISS MILALOU	+242 05 358 35 77
2	ASSOCIATION DES FEMMES JURISTES DU CONGO	BRAZAVILL E	DROITS HUMAINS DROITS DE LA FEMME	JOSCELINE MILANDOU	+242 668 64 65/6646852
3	ASSOCIATION CONGOLAISE DE LUTTE CONTRE LES VIOLS A L'EGARD DES FEMMES ET FILLES	BRAZZAVIL LE	DROIT DES FMMES	EMILO NGAMPIO	
4	ASSOCIAION POUR LE PROGRES DES COMMUNICATIO NS	BRAZZA	VBG		
5	ASSOCIATION DYNAMIQUE PLURIELLE				
6	ASSOCIATION FEMMES SOLIDAIRES DE BRAZZAVILLE				
7	CLUB JEUNESSE ET INFRASTRUCTUR E ET DEVELOPPEMENT				
8	COMPTOIR JURIDIQUE JUNIOR	POINTE NOIRE			
9	HANDICAPES SANS FRONTIERES	POINTE NOIRE			
1 0	ASSOCIATION CONGOLAISE POUR LE BIEN ETRE FAMILIAL	BRAZZAVIL LE			

1 1	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'INITIATIVE PRIVEE	POINTE NOIRE			
1 2	ASSOCIATION JEUNESSE ACTIVE DE	MAKOUA OPA			
1 3	ASSOCIATION CONGOLAIRE TERRE DES HOMMES	BRAZZAVIL LE			
1 4	LE SECOURS INTERNATIONAL DU MOUVEMENT CHRETIEN POUR LA SOLIDARITE ET L'ASSOCIATION JEUNE EXPRIME- TOI SUR LE SIDA		Lutte contre la violence et la maltraitanc e		
1 5	ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPEES DE MAKOUA	BRAZZAVIL LE			
1 6	ASSOCIATION PROFESSIONNEL LE POUR LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS ET SUBSIDIAIRES				
1 7	ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES ET PERSONNES VULNERABLES (APDPA-PV).	BRAZZAVIL LE		LYDIE NGABANDOUK OU	
1 8	UNION DES SYNDICATS DU CONGO	BRAZAVILL E		ANNE MARIE NZILA	
1 9	ASSOCIATION DEBOUT FEMMES AUTOCHTONES DU CONGO	BRAZZAVIL LE			
2 0	ASSOCIATION DES FEMMES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA BOUENDZA				

2 1	ASSOCIATION POUR L'EDUCATION PRENATALE	POINTE NOIRE			
2 2	ASSOCIATION DE PRESTATION DES SOINS DE SANTE	POINTE NOIRE			
2 3	CERCLE D'ACTION POUR LA PROMOTION DU BIEN ÊTRE SOCIAL	POINTE NOIRE			

CONCLUSION

L'étude de la cartographie menée jusqu'ici a mis en évidence un certain nombre de problèmes et des difficultés que les acteurs féministes de la sous-région CEMAC rencontrent dans leur collaboration. Ces difficultés témoignent d'une situation plus générale qui prévaut au sein des organisations dans chaque pays de la sous région.

Il faut noter que malgré les difficultés rencontrées, ces organisations sont très fortes dans la recherche de solutions aux problèmes de droits économiques, politiques sociaux et civils qui affectent les populations. Elles sont engagées tant au niveau direct qu'au niveau de la mise œuvre des politiques publiques locales.

BIB

BIBLIOGRAPHIE

République Centrafricaine : Rapport national d'évaluation de la déclaration et du programme d'action de Beijing+25 ; Juillet 2019

République du Congo Brazzaville : Rapport national d'évaluation de la déclaration et du programme d'action de Beijing+25 ; Mai 2019

Guinée Equatoriale : Une croissance sans développement? Kiari Liman Tinguiri, STATECO N°105, 2010

Africa Union (2004) Solemn Declaration on gender Equality in Africa, Addis Ababa, Ethiopia

Habib Hermann MOUKOKO ; L'ONU et la promotion des droits de l'homme en Afrique : Le cas de l'Afrique subsaharienne francophone (Thèse) ; Mai 2016.

Joseph AYEE, Jean-Didier BOUKONGOU ; Myriam CATUSSE ; Fred EBOKO ; M'Hammed IDRISSE JANATI ; Comi TOULABOR, (sous la coordination de RENÉ OTAYEK) LES SOCIÉTÉS CIVILES DU SUD : Un état des lieux dans trois pays de la ZSP Cameroun, Ghana, Maroc ; Centre d'étude d'Afrique noire, Institut d'études politiques de Bordeaux / MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ; 2004

République du Tchad : Rapport national d'évaluation des vingt cinq (25) ans de la mise en œuvre de la déclaration et programme d'action de Beijing, Août 2019

República de Guinea Ecuatorial / Ministerio de Asuntos Sociales Igualdad de Género Dirección General de Igualdad de Género : Informe nacional de guinea ecuatorial, agosto de 2019

Annexes

QUESTIONNAIRE

GRILLE DE CARTOGRAPHIE DES ACTEURS FEMINISTES DE LA ZONE CEMAC/GeneEgaliteECCAS

Dénomination

Acronyme.....

Pays.....

Région.....

Département.....

Arrondissement.....

Etes-vous une organisation nationale

Date de création et lieu.....

N° d'enregistrement

Quelles sont les principales missions de votre organisation ?.....
.....

Quels sont vos domaines d'intervention ?.....
.....

Pourcentage de personnel : temps plein.....temps partiel..... et bénévoles.....

A quels réseaux appartenez-vous ?.....
.....

Est-ce que vous collaborez avec le Ministère chargé de la femme dans votre pays ?

Votre pays dispose t-il d'une loi sur la violence contre les femmes et les filles ?

Si oui laquelle ?

Les femmes sont elles suffisamment représentées dans les sphères de prise de décision ?

Quel est le pourcentage des femmes ?

- Dans le gouvernement
- Au parlement
- Dans les municipalités
- Autres

L'écart entre les sexes est il très prononcé dans votre pays ? Si oui donnez quelques exemples :

Votre pays a-t-il sorti son rapport Beijing+25 ?

Quels sont les traités et conventions mondiaux et régionaux relatifs aux droits des femmes que votre pays a signé ou ratifié ? Il s'agit de la CEDAW, Protocole de Maputo, ODD, etc.

Quelles sont les lois restrictives de votre pays qui renforcent le rétrécissement de l'espace des femmes ?

Comment les organisations de défense des droits des femmes s'organisent et travaillent –elles dans votre pays ?

Que faut-il pour enregistrer une organisation dans votre pays ?

La proportion d'organisations dirigées par des femmes est elle la même que celles dirigées par les hommes ?

Quelles sont les principales activités que vous menez ?

Quelles sont vos forces ?

Quelles sont vos faiblesses ?

Quelles sont vos priorités ?

Quels sont vos besoins ?

QUESTIONNAIRE

CARTOGRAPHY OF FEMINIST ACTORS IN THE CEMAC/GeneEgaliteECCAS ZONE

Name:.....
.....

Acronym.....
.....

Country.....

Region.....
.....

Department.....
.....

District.....
.....

Are you a national organization?

Date and place of creation.....

Registration number:.....

What are the main tasks of your organization?.....
.....
.....

What are your areas of intervention?.....
.....
.....

Percentage of staff: full time..... part time..... and volunteers.....

What networks do you belong to?.....

How do women's rights organisations organise and work in your country?

.....

.....

.....

What does it take to register an organisation in your country?

.....

.....

.....

Is the proportion of organisations led by women the same as those led by men?.....

.....

.....

What are the main activities you carry out?

.....

.....

.....

What are your strengths?

.....

.....

.....

What are your weaknesses?.....

.....

.....

What are your priorities?.....

.....

.....

What are your needs?.....

.....

.....

CUESTIONARIO

CARTOGRAFÍA DE LOS ACTORES FEMINISTAS EN LA ZONA CEMAC/GeneEgaliteECCAS

Nombre

Acrónimo.....

País.....

Región.....

Departamento.....

Distrito.....

¿Es usted una organización nacional?
.....

Fecha y lugar de creación.....

Número de registro

¿Cuáles son las principales tareas de su organización?
.....
.....
.....
.....

¿Cuáles son sus áreas de intervención?
.....
.....
.....
.....

Porcentaje de personal: tiempo completo..... tiempo parcial..... y voluntarios.....

¿A qué redes pertenece?

¿Colaboran con el Ministerio encargado de la mujer en su país?
.....
.....

¿Tiene su país una ley sobre la violencia contra las mujeres y las niñas?

En caso afirmativo, ¿cuál?

.....

¿Están las mujeres suficientemente representadas en las esferas de decisión?

.....

¿Cuál es el porcentaje de mujeres?

- En el gobierno.....

- En el parlamento.....

- En los municipios.....

- Otros.....

¿Es la brecha de género muy pronunciada en su país? Si la respuesta es afirmativa, dé algunos ejemplos:

.....

.....

.....

¿Ha publicado su país su informe Beijing+25?

.....

¿Qué tratados y convenios mundiales y regionales sobre los derechos de la mujer ha firmado o ratificado su país? Se trata de la CEDAW, el Protocolo de Maputo, los ODS, etc.

.....

.....

.....

.....

.....

¿Cuáles son las leyes restrictivas en su país que refuerzan el estrechamiento del espacio de las mujeres?

.....

.....

¿Cómo se organizan y trabajan las organizaciones de derechos de la mujer en su país?

.....

.....

.....

¿Qué hay que hacer para registrar una organización en su país?

.....

.....

¿La proporción de organizaciones dirigidas por mujeres es la misma que la de las dirigidas por hombres?

.....

.....

¿Cuáles son las principales actividades que realiza?

.....

.....

¿Cuáles son sus puntos fuertes?

.....

.....

¿Cuáles son sus puntos débiles?

.....

.....

¿Cuáles son sus prioridades?

.....

.....

¿Cuáles son sus necesidades?

.....

.....

.....

.....

...